BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT

ÉTAIT PRÉSENT : **M. QUSSAÏ SAMAK, président**

AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RESTAURATION DE LA BERGE SUR LE SITE D'UNE ANCIENNE USINE DE FERROMANGANÈSE À BEAUHARNOIS

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 12 octobre 2010 à 19 h
Centre communautaire de Beauharnois, salle Marie-Rose
600, rue Ellice
Beauharnois

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 12 OCTOBRE 2010 1
MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

M. DOMINIQUE BELLEMARE 4
M. GAËTAN DAGENAIS 24
M. DANIEL HACHEZ 27
MM CLAUDE HAINEAULT, GUILLAUME LÉVESQUE-SAUVÉ
et Mme MAUDE LABERGE 32

AJOURNEMENT

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT:

Alors, bonsoir, Mesdames et Messieurs, et bienvenue à la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet de restauration de la berge bordant le site d'une ancienne usine de ferromanganèse à Beauharnois*. Je souhaite, par le fait même, la bienvenue aux gens, aux citoyens qui suivent les travaux de cette séance à travers la diffusion Web, à travers le site du bureau à l'Internet. Je m'appelle Qussaï Samak. On s'est rencontré à la première partie de l'audience ici, et je suis responsable de cette commission d'enquête et d'audience publique pour donner suite au mandat reçu par le Bureau d'audience publique sur l'environnement de la part du ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

L'équipe de la commission, probablement vous les connaissez déjà, nous avons avec nous monsieur Jonathan Perreault à ma gauche et monsieur Jean Roberge, qui n'est pas avec nous ce soir. En arrière de la salle, on a madame Renée Poliquin qui assure la coordination administrative des travaux de la commission, de même que madame Julie Olivier, notre conseillère en communications qui n'est pas avec nous ce soir. Et nous avons monsieur Pierre Dufour qui assure le lien, effectivement, qui nous permet de faire la diffusion Web des travaux de cette séance.

J'aimerais souligner la contribution de monsieur Georges Leclerc et Jean Métivier pour la coordination technique, l'organisation de la salle et de la sonorisation et l'enregistrement des travaux. Madame Yolande Teasdale est ici avec nous pour s'assurer que tout ce qu'on dit va être consigné dans la transcription de l'audience qui sera disponible dans quelques jours, plus tard, maximum une semaine.

Alors, on s'est donné rendez-vous, on était ici le 14 et le 15 septembre avec vous pour la première partie de l'audience qui avait pour but de répondre à toutes vos questions et de répondre aussi et de fournir des réponses de la part du promoteur du projet, Elkem, à des questions de la commission également, et on s'est donné rendez-vous le 12 octobre, pour vous entendre et nous voilà. Alors, c'est la soirée qui vous appartient pour entretenir la commission de vos positions que vous aviez à propos du projet.

Je vais demander aux personnes inscrites déjà pour prendre la parole dans cette séance de signaler leur présence à madame Poliquin, en arrière, si ce n'est pas déjà fait.

Alors, on a quatre présentations prévues ce soir. Donc, on a suffisamment de temps pour entendre les mémoires et les présentations et d'entretenir quelques questions avec vous pour clarifier un peu les choses. Évidemment, vos mémoires sont lus. Alors, vous pouvez faire, l'hypothèse qu'ils sont lus, et lus très attentivement. Alors, vous n'êtes pas tenus nécessairement à

lire verbatim, textuellement, le mémoire, mais ça, c'est un choix qui vous appartient, dans les limites du temps, évidemment. Mais il va de soi que nous avons bien lu vos mémoires.

Alors, comme vous le voyez, l'organisation de la salle n'est pas pareille. Cette fois-ci nous n'avons pas de personnes-ressources de la partie ministérielle à ma gauche, et ni la table d'Elkem Canada à ma droite. Cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas avec nous. Ils sont avec nous dans la salle. Évidemment, c'est important et ils suivent les travaux. Alors, ils suivent ce que vous dites, mais également, ils ont aussi, au cas où, le cas échéant, les participants à l'audience ce soir, et ça inclut les personnes-ressources, les représentants des ministères et organismes, de même que les représentants d'Elkem, ils ont le droit de s'inscrire pour apporter des rectificatifs, s'il y a lieu, portant exclusivement sur des faits.

Alors, s'il y a au cours de la soirée, quelqu'un affirme quelque chose qui ne soit pas factuellement vrai, donc quiconque dans la salle, y compris les personnes-ressources et les représentants d'Elkem pourraient se prévaloir de leur droit de rectifier ces faits. Alors, je rappelle qu'il s'agit des faits. On ne commente pas des opinions. On ne dit pas : c'est une mauvaise manière de voir les choses. Il faut absolument que ça soit des faits. Donc, des choses qui se rapportent à des données chiffrées. Exemple, la capacité d'occupation de cette salle, selon son permis. Si quelqu'un dit : c'est 350 personnes alors que c'est 300 personnes, c'est le genre de fait qui mérite, qu'il serait justifié de corriger.

Alors, le droit de rectification porte exclusivement sur les faits et on va aménager du temps à la fin de la présentation des mémoires, au cas où il y a ce genre de rectification à apporter à l'attention de tout le monde. Et pour ça, j'invite les gens qui aimeraient apporter des rectificatifs d'aller s'inscrire en arrière auprès de madame Poliquin, et je vais les appeler par ordre d'inscription, exactement comme on fait pour les mémoires.

Évidemment, après cette séance, la phase audience publique des travaux de la commission sera terminée. La commission continuera son mandat en mode d'enquête et on va continuer à analyser le dossier. Elle va avoir la possibilité de poser d'autres questions, selon les besoins de la commission, le tout convergeant vers une date ultime que nous avons, au plus tard le 12 janvier 2011, comme date limite pour transmettre, pour que le président de Bureau transmette le rapport de la commission au cabinet de monsieur le ministre.

En parallèle, comme vous le savez, le projet fait l'objet d'une autre analyse, en parallèle, une analyse technique de la part de l'équipe ministérielle. Et le ministre aura le fruit de ces deux analyses en fonction desquelles il décidera de l'orientation qu'il donnera à ses collègues au Conseil des ministres par rapport au projet. Alors, qu'il soit décidé de l'autoriser, l'autoriser avec modifications ou ne pas l'autoriser, c'est une décision qui appartient au gouvernement et au Conseil des ministres.

Tout ce qui se dit aujourd'hui, comme je vous l'ai dit, est dans des transcriptions qui seront disponibles, comme tout le reste des documents déposés, dans les centres de consultation que vous connaissez et à travers le site Web du bureau. Et l'information est toujours mise à jour. Et puis pour de l'information concernant l'accès à cette information, vous pouvez vous adresser, en arrière de la salle, à madame Poliquin.

On aura probablement d'autres questions après ce soir. Alors, je vous invite à continuer à surveiller, à suivre l'évolution de nos travaux à travers la documentation déposée ou le site pour vous familiariser avec d'autres documents qui pourraient être déposés, au besoin, selon le besoin de la commission.

Nous avons, avant que je ne commence l'audience proprement parlant et invite les gens à présenter leur mémoire, je vous rappelle que le Bureau, nous sommes engagés, par une déclaration des services aux citoyens, et on veut s'assurer qu'on fournit les meilleurs services possible aux citoyens, et pour ça, on a un questionnaire. Je vous invite à le remplir. Ça nous permettra d'apporter les modifications nécessaires, le cas échéant, toujours dans le but d'améliorer les services qu'on offre aux citoyens. Vos opinions à ce niveau nous sont très précieuses.

Alors, sans plus tarder, je vais commencer à entendre les citoyens qui sont inscrits aujourd'hui avec nous, à commencer par monsieur Dominique Bellemare, au nom de la famille Bellemare – ou je dois Hone-Bellemare? – comme première intervention pour ce soir. Monsieur Bellemare.

Et avant que vous ne commenciez, j'aimerais faire une petite mise au point. Vous m'avez donné l'occasion de le faire, alors je vais le faire tout de suite.

J'ai reçu de votre part une lettre, courriel, il y a une semaine concernant... vous m'avez posé la question : est-ce qu'il y a une possibilité d'apparence de conflit d'intérêts qui m'engage, étant donné que je travaillais, à un certain moment donné, à Union Carbide en tant que chercheur et premier spécialiste des développements. Évidemment, c'est tout à fait... vous avez le droit de poser la question. Quand j'ai reçu ça, j'ai transmis votre question immédiatement au président du Bureau et à notre conseillère juridique, maître Godbout. Et alors, j'imagine, vous allez recevoir une réponse.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

J'ai reçu.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Très bien. Alors, juste pour vous dire que vous avez, si vous vous rappelez, au début de l'audience, la première partie de l'audience, j'ai souligné le fait que nous avons un Code de déontologie, et cetera, qui nous engage. Je vous remercie, parce que ça me permet de faire cette mise au point.

Au BAPE on prend ces choses là, comme partout au gouvernement du Québec, très au sérieux, évidemment. Et nous avons, au-delà des engagements, concernant d'éviter absolument toute apparence de conflit d'intérêts ou conflit d'intérêts qui engage tout l'appareil gouvernemental. Nous avons même un capitaine à bord, monsieur Renaud, le président du Bureau, qui attache énormément d'importance à cette question. Et nous signons, au-delà des instruments habituels, des déclarations à chaque fois qu'on a un mandat de cette nature-là. Et je vous assure, s'il y avait la moindre possibilité qu'une telle éventualité puisse se produire, je n'aurais pas accepté le mandat, et monsieur Renaud n'aurait pas confié le mandat à moi.

Alors, voilà. Et je vous remercie, d'ailleurs, d'avoir fourni la possibilité pour que je précise la chose. Alors, cela dit, je vous écoute.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Bien, merci, Monsieur le commissaire. Oui, j'avais soulevé ce point-là. C'est peut-être une déformation professionnelle, étant avocat, que lorsqu'on est au courant d'un fait, on pose la question à un juge. Comme vous êtes dans une position quand même de président de commission d'enquête, sous la *Loi des commissions d'enquête*, nous avons précisé dans cette lettre que nous n'avions absolument aucun doute en votre intégrité et la présidente m'a répondu et je suis très satisfait de la réponse.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Alors, je vous remercie de l'avoir soulevé. Moi, je n'allais pas le soulever ici. Alors, écoutez, je pourrais lire mon mémoire qui a 17 pages. J'ai essayé, ça prendrait une heure. Alors, je vais vous faire grâce de la lecture de tout le mémoire. Par contre, des fois, il y a des passages que je vais préférer lire, quand ils sont particulièrement importants.

LE PRÉSIDENT :

Je vous laisse la décision. On dispose quand même d'une période limitée, mais si on arrive à faire ça en temps raisonnable, ça nous permettrait d'échanger davantage. Voilà.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Oui. Vous pouvez me poser toutes les questions que vous voulez.

LE PRÉSIDENT :

Entendu.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Je crois que vous avez dû lire mon mémoire d'avance.

LE PRÉSIDENT :

Absolument. Ça a été déjà lu, plus qu'une fois d'ailleurs.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Alors, et c'est pour ça qu'on devait vous l'envoyer d'avance.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

J'ai remarqué une vingtaine de petites erreurs de frappe. J'ai dit à madame Poliquin que demain matin vous recevrez une copie, on va dire, propre, mais évidemment, ça ne change en rien la substance du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Alors, je vous remercie. J'ai lu près de 800 pages qui ont été déposées, j'ai lu des études, j'ai lu les documents, et certains aussi tard que jeudi soir dernier et il fallait remettre avant midi vendredi le mémoire. Donc, des fois, les arguments nous sont venus, comme on dit, sur le tard.

Alors, comme remarque préliminaire, oui, nous sommes d'accord qu'il y ait une restauration du site, mais comme ce sera probablement la seule intervention sur ce site-là, nous croyons qu'il faut la maximiser. On nous a demandé notre intérêt face au projet; par notre mère, notre vénérée mère Élizabeth Hone-Bellemare, la famille possède ce terrain qui est contigu au site et qui englobe près d'un kilomètre, et peut-être même plus, de rive en aval. Et nous sommes tous résidants permanents ou temporaires des différents bâtiments.

Le document est déposé, évidemment en mon nom, au nom de mes parents et de mes cinq frères et sœurs.

On s'est plaint de tout temps de cette entreprise et en particulier de l'amoncellement graduel des scories. On en a eu autant dans le lit du fleuve que sur notre propriété. Ce n'est pas d'hier, ce n'est pas nouveau, mon arrière-grand-mère a commencé à se plaindre de la St-Lawrence Alloys et ensuite la Union Carbide, et ensuite, moi, je me suis plaint du remplissage graduel de la berge à partir des années 70.

Le ministère de l'Environnement du Québec est venu dans les années 70, et en 92-93, suite au dépôt d'une plainte formelle que j'ai déposée, à l'époque, au nom de mon grand-oncle Jacques Thibodeau.

Alors, qui on est? Bon, moi-même je l'ai déjà mentionné, je suis détenteur d'un bac en biologie, spécialisé en écologie, y compris l'écotoxicologie. Je suis avocat et MBA. Mon frère a fait des études en aménagement forestier, mon frère Nicolas également est avocat et membre du Conseil d'administration du comité de sauvegarde des Iles-de-la-Paix. Mon frère François a dirigé une étude des botanistes, et ma mère, qui a passé plus de 80 ans sur cette propriété, évidemment peut témoigner de plusieurs faits.

Pour remonter un peu à la petite histoire, c'est mon arrière arrière-grand-père, Charles-Séraphin Rodier, qui a acheté cette propriété-là en 1866; et ce n'est pas uniquement celle que nous occupons aujourd'hui, mais le site de la compagnie Elkem Métal, de même que ce qu'on a appelé plus tard les maisons de l'Hydro situées à l'ouest. Suite à une succession en 1919, les propriétés sont devenues distinctes. Et c'est avec une profonde désolation que notre famille a vu la dégradation de ce site au fil des années.

Aussi, il serait bon de soulever qu'on a grandement souffert des activités industrielles de ces compagnies-là; que ce soit la pollution atmosphérique, hydrique, auditive, visuelle ou olfactive. Le site s'est très dégradé et en particulier après l'achat par Elkem Métal. On pouvait donc en conclure qu'Elkem a été un très, très mauvais voisin. Quand vous parlez de troubles de voisinage, en droit, c'est un excellent exemple.

L'importance de la restauration dans le potentiel écologique de la région : pour faire une mise en situation, dans la simple ville de Beauharnois, je ne dis pas simple, mais dans seulement la ville de Beauharnois, après fusion, nous avons les Iles-de-la-Paix, le parc-nature de Maple Grove, le Bois Robert qui, même s'il appartient à la compagnie PPG, est pour le moment conservé; notre propriété, les aménagements de la rivière Saint-Louis, le lac Saint-Louis lui-même, les aménagements de la voie maritime du Saint-Laurent par la société à but non lucratif Canards illimités, qui ont aménagé plusieurs marécages, et sans oublier le complexe archéologique de la Pointe-du-Buisson qui, en plus d'être un complexe archéologique, comprend un site important, très semblable au nôtre et plusieurs rives, plusieurs mètres de berge.

Par son activité, la compagnie a détruit des frayères, des lieux de nidification, sans compter un environnement visuel qui a été très meurtri. Si vous vous placez sur le lac Saint-Louis et vous faites tout simplement une vision panoramique à 360 degrés, vous remarquerez qu'à part l'île de Montréal au loin, et dans une certaine mesure la Centrale hydroélectrique de Beauharnois, le seul endroit qui vraiment fait mal aux yeux, c'est le site; l'ancien site de la compagnie Elkem.

Nos critiques du projet et de l'étude d'impact soumise; je ferai grâce de la citation de tous les documents, mais certains sont importants. À l'appui, et ça, je le dis pour les gens qui sont dans l'assistance, il y a des photos que j'ai jointes. Elles sont ici sur ordinateur, j'attendais un de mes frères qui n'est pas venu et plutôt que... Il est là, François? Mon frère, François Bellemare. Alors, François Bellemare, qui est l'aîné de la famille. C'est un de ceux que vous n'avez pas vus.

LE PRÉSIDENT :

C'est vrai. J'ai rencontré Nicolas.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Vous avez rencontré Nicolas. Il en manque encore trois ou quatre autres. Alors, écoutez, le premier point, c'est la présence ou non de scories sur la berge et sous la surface de l'eau. Alors, lorsqu'il est mentionné à divers endroits de cette étude que les scories ne se retrouvent nullement sous l'eau, ceci est faux. Nous nous référons à plusieurs pages du projet qui affirment ceci.

On s'est rendu sur les lieux, suite à la première séance d'information, puis on a constaté des quantités non négligeables qui sont sous la surface de l'eau. Peut-être les photos 1 et 2 qu'on

pourrait montrer, qui ne sont pas des plus concluantes, quand on les voit comme ça. Et, en particulier, les photos 3 et 4 où on constate qu'une partie du fleuve a été comblée par des scories et divers remblais. Ceci représente généralement le secteur 4 de l'étude et le 5.

Une autre partie du fleuve a été comblée par des travaux industriels dans les secteurs 1, 2 et 3, mais ça, tout le monde est d'accord avec ce point-là.

Notre prétention, c'est que les conclusions basées sur les photos aériennes de 1930 et 1940, dans l'annexe 5 du projet, sont hâtives et non concluantes. Et nous pouvons témoigner nous-mêmes, personnellement, avoir vu des bulldozers pousser des scories jusqu'au bout du terrain, remplissant lentement, tranquillement, mais sûrement, au fil des années, le littoral et le lit du fleuve. Puis même les photos qu'on a prises, 1, 2, 3 et 4, c'était au moment où le fleuve était très bas. Maintenant, l'eau a remonté et nous avons, évidemment, beaucoup plus de scories et de remblais qui sont sous la surface de l'eau. Et si on prenait le niveau d'eau centenaire, bien ce serait beaucoup plus important.

Il est indiqué dans le rapport qu'on s'est rendu sur place, on a regardé jusqu'à une profondeur de deux mètres et on ne voyait rien. On s'explique très mal comment des experts ont pu arriver à une telle conclusion.

Dans les audiences du 14 et 15 septembre, les consultants du promoteur, HDS Environnement, ont même poussé l'audace de nous montrer une modélisation, qu'ils ont déposée sous DA-19 dans les documents, de l'évolution des contours de la berge. Et l'interprétation, en particulier du parcours original de 1930, est très, très exagérée. On a suggéré qu'une méthodologie à l'aide d'un stéréoscope, un instrument qui nous permet de voir les reliefs à partir d'une photo, puisse être utilisée, mais en réponse à une question qu'on a posée à la commission, puis dans les documents DQ1.1, on nous a dit que ce n'était pas nécessaire parce que leur modélisation informatique était meilleure.

Alors, nous soutenons que HDS tente désespérément d'effectuer ce que nous qualifiions de révisionnisme de l'historique du territoire de la berge. D'ailleurs, dans le document DQ2.1 déposé par le ministère – puis ça, on a été au courant seulement que la semaine dernière – la Union Carbide a fait une demande de remblayage en 1971, et nous demandons à la commission de porter une attention très particulière à la carte qui est jointe à ça, où le tracé du littoral, et c'est un plan de 1968, le tracé du littoral est selon ce que nous avançons.

Alors, toute cette belle modélisation qu'on vous a présentée ne serait pas le cas. Et en 72, la compagnie a retiré cette demande de remblayage. Donc, le remblayage s'est passé après ça. Alors, encore une fois, un document vient contredire ce que HDS a avancé.

Encore, dans DQ4.1, on nous répond encore : « Non, non, non, non, ça a été fait avant 1965. On dit : quelques blocs de scories ont pu débouler sous l'eau. » Nous maintenons notre position. Nous avons vu et constaté ce remblaiement illégal, et ce, entre 1973 et 1991.

D'ailleurs, si vous prenez la figure 13 du projet, ce qu'on appelle les tranchées stratigraphiques, dans trois en particulier, T-5, T-6 et T-7, le remblai noir se trouve sur une surface, sur une profondeur inférieure à la ligne des hautes eaux, et évidemment de deux ans, le LHE2, et même de celle centenaire, la LHE100. Ça, c'est la preuve que l'habitat du poisson a été empiété. Et 5 et 6, vous le voyez également dans les photos.

On remarque aussi dans le plan cadastral fourni en annexe 4, qu'il y a ce qu'on appelle un « fill », un remblayage, puis ça, c'est à l'extérieur du terrain de la compagnie. Donc, ils ne l'ont pas acheté. Lors de la séance du 8 juin, on disait : « Bien ça, ça n'appartient à personne. » C'est ce que nous, les avocats, on appelle un *res nullius*, mais on tient à vous dire que le *res nullius* ça n'existe pas, premièrement, en droit des biens, en droit immobilier québécois. Je veux dire : tout terrain qui n'est pas propriété d'un particulier, une personne morale ou individu, ça appartient à la Couronne québécoise.

D'ailleurs, l'entreprise a été la même, donc pour nous, la continuité juridique entre St-Lawrence Alloys, Union Carbide et Elkem ne fait qu'un.

Mais ce qui nous rend encore plus perplexes, c'est que dans le document DA-2, qui date de quelques années, qui était une pré, pré, pré, préétude, dans leur figure 3, on nous parle des tracés de remblaiement, mais cette fois-ci, dans cette étude-là, ça a été fait entre 65 et 75. Ce qu'on essaie de vous dire, Monsieur le commissaire, c'est qu'on n'est pas responsable de ce qu'a fait Union Carbide, mais en plus, ça aurait été fait il y a très longtemps. Peut-être qu'il y avait une date qui est venue à leur attention – à partir de tel moment, il fallait une autorisation –, mais encore une fois, dans cette étude-là, ça a été fait après 65.

Et je tiens aussi à vous souligner, Monsieur le commissaire, que dans le contrat d'acquisition entre Union Carbide et Elkem Métal, il n'y a aucune exclusion de responsabilité environnementale quelconque, qui est pourtant un contrat du milieu des années 80. Alors que dans celui entre Elkem et Centre de recyclage Beauharnois et Excavation René St-Pierre, il y a une telle exclusion. Alors, quand, dans un tel contrat, il n'y a pas d'exclusion de responsabilité; quand on achète un bien, on achète le bien avec tout ce qui vient avec, y compris le passif environnemental.

On sait qu'après deux jours de forte pression lors des audiences du 14 et 15 septembre, le représentant de la compagnie a reconnu que les scories se trouvaient bien sous la surface de l'eau et dans le lit du fleuve et qu'il est venu, évidemment, contredire ses propres experts. C'est ce que nous on note comme étant la première faille. C'est une faille importante du rapport de l'HDS.

Quant au risque d'érosion du site. Encore une fois ici, c'est très minimisé dans le rapport, mais dans certaines parties du secteur 5 et de façon très marquée dans le secteur 4, surtout à l'ouest de la station de pompage – dans les photos 7 et 8 – cet endroit-là est particulièrement, surtout la photo 7, dans la photo 7 – pointe avec ton curseur, c'est ça – là, le vent et la glace et l'eau frappent de plein fouet à cet endroit-là, et le remblai et le scorie est graduellement transformé en sable et s'écoule dans l'eau. Et ça, c'est très, très fort à cet endroit-là. D'ailleurs, il y a une échancrure dans la berge à cet endroit-là. Alors, l'érosion est là, elle existe et le manganèse se retrouve dans l'eau.

Pour nous, ça, ça constitue la deuxième faille du rapport de HDS.

La troisième partie, quant à l'enlèvement des scories. On est très surpris du peu d'ampleur. Nous, évidemment, on va vous donner des recommandations vers la fin, mais il faut enlever ce qui est sous la surface de l'eau, retrouver la ligne naturelle des hautes eaux, au moins le LHE2, et il faut en enlever plus qu'une bande minimale de 10 mètres. D'ailleurs, comme je l'ai mentionné, il est fort possible que les coûts soient moindres. Parce qu'on avait ce qu'on appelait une mini-falaise, vous la voyez – toujours 9, là, juste un peu plus haut, c'est ça –. Ça, c'est du grès exposé. C'est le seul endroit où il en existe encore, vous en aviez sur à peu près 80 % de la propriété. Dans la figure 3, qu'on a déposée, nous, sous la figure 2, j'ai même tracé... Alors, dans la figure 2, on vous a mis un tracé en jaune où était le roc à nu, tel que moi je l'ai connu. Peut-être que ça s'étendait plus dans la partie ouest, mais ça, je ne peux pas venir vous le témoigner, ça s'est fait 15 à 20 ans avant ma naissance.

Alors, puis vous voyez d'ailleurs, quand on réfère au point en apex, là, c'est la flèche qui a été rajoutée tout à fait dans le haut. Ça c'est, on va dire, c'est le nez du bateau, c'est l'endroit fort du point, et cette ligne-là est à peu près la ligne haute du site, parce qu'on va y revenir plus tard.

Alors, dans la photo 10, qui est une photo qui sort des archives familiales de 1920, vous pouvez constater... ah, la 10 n'y est pas? Non. O.K. Elle a été envoyée plus tard, c'est pour ça, mais ce n'est pas grave. Mais c'est une photo de 1920 où on voit qu'est-ce que c'était, avec une personne, bon, qui mesure 5 pieds 8 pouces, c'est ma grand-tante, qui est décédée depuis, mais ça nous donne une bonne idée d'à quel point ça a été détruit.

Les espèces animales et végétales dans la zone d'étude. Encore une fois, dans le rapport, on écarte du revers de la main en disant que la zone d'étude, qui est ce grand cercle que l'on a tracé, qui comprend notre propriété, n'a rien de particulier. Et on dit que sur le site, il n'y a pas grand-chose. C'est évident, c'est un site stérile et toxique. C'est pas facile de faire pousser des carottes sur du béton et encore moins dans du manganèse. Mais ce qu'on veut expliquer, nous, par toute cette description-là, ce que l'on retrouve chez nous, c'est le fait que ce qu'est notre propriété, et elle est menacée depuis 40 ans par ce qui se passe sur le site d'à côté, mais aussi ce que pourrait être cette propriété une fois restaurée.

On a dénombré plusieurs espèces : 228 espèces d'oiseaux, 38 mammifères, 5 de reptiles, 8 d'amphibiens, une quarantaine de poissons, et ça, encore, on n'a pas identifié 80 % des toutes petites espèces qu'on appelle ici les menés. Comme je vous l'ai dit le 14 septembre, sur les 12 espèces d'arbres menacées, on en a 5. Si le noyer cendré est rajouté, on va en avoir 6 sur 13. On en a 5 sur 12, ça va être 6 sur 13. Je me suis un peu trompé dans mes aubépines la dernière fois. Je vous avais dit qu'on avait les deux seuls individus connus d'aubépines suborbéculaires au Québec, je me suis trompé. On en a 3 sur les 15. Maintenant, il y a une douzaine qui ont été trouvées dans le voisinage, mais il y en a une – on ne va pas se chicaner – qui est toujours endémique à notre propriété, c'est l'aubépine dilatée et on en a 4. Ils sont les seuls 4 au Québec dont une se retrouve à, peut-être, 10 à 20 mètres du dépôt de scories.

On a le seul peuplement de chênes bicolores situés sur la rive sud du Saint-Laurent. On a aussi une population assez importante de bidents discoïdes à environ une dizaine de mètres du talus. Je vous ferai grâce de toutes les espèces d'animaux qui sont là, mais elles sont mentionnées.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous nous avez donné une bonne idée de ce que vous considérez comme étant des lacunes ou des carences dans l'étude d'impact. Mais ça serait peut-être intéressant de se concentrer sur votre terrain.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et puis ce que vous aimerez voir.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

D'accord. Mais je veux vous parler de la contamination, par contre.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Allez-y.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Ça, la contamination – je vous l'ai dit, ça, c'est la troisième faille du rapport; parce que la troisième faille du rapport, c'est le manque de données au niveau des espèces animales et végétales.

Dans la contamination actuelle, on déclare coupable très vite l'ancien exutoire, pourtant un ancien employé, monsieur Haché, est venu témoigner, le 14 et le l5, comme quoi que ce n'était pas des rejets accidentels, comme disait la compagnie, mais que le système antipollution était nettoyé et l'eau rejetée avec cette saleté-là directement dans le fleuve.

Mais j'en viens surtout à un argument important. Parce qu'on nous dit : « C'est très concentré à cause du phénomène de ce qu'on appelle la gire de Beauharnois. » Je vous ai dit que nous, à faible distance, on dit que ça n'existait pas. D'accord? Et d'ailleurs, Environnement Canada a déposé, suite aux 14 et 15, ce qu'on appelle la modélisation plus fine, et nous avions raison. À faible distance, le courant descend le fleuve pour passer devant chez nous. Donc, nous, on reçoit de la poussière de manganèse. D'ailleurs, l'échantillon S3-1, qui est le seul qui a été pris dans cette zone-là, a quand même un taux de 13 800 ppm, qui dépasse les seuils de critère C. Donc, il y a deux seules explications : soit qu'il y a du manganèse qui est arrivé par lixiviation et ruissellement, soit qu'il a été apporté par l'eau.

Alors, nous avons, bon, le remblai brun on en fait peu de cas, pourtant il contient du manganèse et nous, on trouve qu'on devrait également s'en occuper. Et nous avons constaté, photos 12 et 13 – ça, c'est des photos qui sont chez nous – on a des scories, on a de la poussière de manganèse, du remblai, même du magnésium que vous voyez à côté de la chaussure. Et ça, c'est chez nous. Il y a un différend entre nous et Elkem quant à l'emplacement exact de la ligne de propriété, mais ça, c'est des photos qui ont été prises à l'endroit non contesté.

Et d'ailleurs, nous avons informé la compagnie qu'on avait mandaté un arpenteur-géomètre qui doit venir faire les travaux incessamment, mais la réponse a été assez hostile. On nous a dit : « Non, on envoie quelqu'un mettre des bornes chez vous pour déterminer. »

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi. C'était quand, ça?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Ça, c'est la semaine dernière, lundi. Il y a une semaine, peut-être 10 jours, par courriel. Si vous voulez, je peux vous envoyer le courriel. On y demandait notre accord et on a dit : « Non. » Alors, on va voir, de toute façon, ça, c'est pas vraiment... la ligne de la propriété, pour vous, ce

n'est pas tellement important, à mon avis. D'accord? Mais on nous a dit d'ailleurs, le 14 et le 15, qu'il y avait eu une étude chez nous, dont on n'avait jamais été au courant, qui a été produite sur DA-10. Puis ça, on va en parler de ce document-là.

Pour nous, ça a été très troublant de lire ce document-là, une étude qui a été faite en 1994. On a seulement produit... on a fait 17 échantillons sur une zone très limitée de notre propriété. Tous les échantillonnages nous montrent des taux de manganèse de 2 à 40 fois la moyenne régionale.

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais savoir, est-ce que ça a été fait à votre insu, ça?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Ça a été fait à notre insu. On nous a dit qu'on nous a demandé l'autorisation. Nous, personne ne s'en souvient. Évidemment, ça a été fait en 94. Bon. Pour nous, le problème, ce n'est pas que ça a été fait à notre insu, le problème c'est le résultat. Et le résultat...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, je vous comprends très bien. C'était quand même un gage de vouloir savoir c'est quoi les faits.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Oui. Parce que nous avions fait une preuve, déposé une preuve en 92.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Une plainte, pardon. Alors, dans 6 des échantillons sur 17, on a un seuil de 11 000 ppm. Donc, le critère C est atteint. Mais dans le document DB-5, c'est une lettre du ministère de l'Environnement du 11 décembre 96, le ministère nous informe que le critère C est de 2 200, pas de 11 000. Ça n'a jamais été mentionné, ça, dans l'étude d'impact. Dans ce cas-là, on se retrouve avec 13 stations sur 17. Mais ce qu'il y a de plus alarmant pour nous, c'est que ces échantillons-là qui sont très élevés ne sont pas en bas du talus dans notre baissière, mais en haut, ailleurs, sur notre propriété. Ça, ça veut dire que le manganèse a été transporté ni pas l'eau, ni pas la pluie, mais probablement par voie atmosphérique.

Alors, si on échantillonnait le reste de notre propriété, ça se peut qu'il y en ait beaucoup, et ça, c'est sans compter le reste de la ville de Beauharnois.

Vous avez dû entendre parler du cas de Seveso en Italie où Hoffmann La Roche avait fait des déversements comme ça. On a dû décaper une région de, je pense, 50 kilomètres carrés sur un mètre d'épaisseur. C'est des travaux considérables.

On nous dit évidemment que ce n'est pas important, que le manganèse est inoffensif. Pourtant, s'il existe un critère C, ce n'est pas pour rien. Alors, ça, pour nous, c'est la cinquième faille, évidemment très majeure, de l'étude de HDS, qu'on n'ait pas mentionné ça et qu'on est passé 16 ans sans nous le dire. Et en plus, c'est qu'en 96, la compagnie s'est fait demander – nous, on n'était pas au courant jusqu'à récemment – qu'il devait y avoir un plan de restauration de notre propriété en plus du site. Alors, que lors des audiences du 14 et 15, on a demandé : « Est-ce que vous allez enlever ce qui est chez nous? La réponse : Écoutez, on peut se parler. » Ça fait 14 ans qu'ils ont une demande du ministère à cet effet-là.

Et ça, cette demande-là, ça a été produit dans DQ3, DQ3.1.

LE PRÉSIDENT :

Oui. On est au courant.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Et ça, c'est ce qui est arrivé jeudi soir.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, avançons pour le...

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

On avance, il n'en reste pas beaucoup. Oui. Alors, on tient aussi à souligner quant à la contamination, des articles parus dans les médias, qu'on a produits le 21 septembre dernier. On nous révèle qu'une quantité de manganèse dans l'eau, cette fois, peut diminuer le quotient intellectuel des enfants. Dans notre famille, il n'y a personne qui se porte volontaire pour prouver que c'est vrai, mais...

LE PRÉSIDENT :

Ça ne paraît pas.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Merci. (Rires). Mais nous avons bu, nous avons bu cette eau-là jusqu'en 1996. Pour vous dire, on a déjà eu un problème de contamination d'une autre usine à côté, et de la minute qu'ils ont trouvé une contamination, on est venu nous avertir. Ici, il s'est passé 16 ans, et si ce n'était pas de ça, on ne le saurait toujours pas.

Donc, comme je vous ai dit, les contaminants aussi peuvent migrer chez nous. Ça, voyez comme c'est beau, il y a des morceaux de fournaise, des vieux murs, des tuyaux, tout ça, ça été déversé, soit sur la ligne entre les deux propriétés, soit chez nous.

Et d'ailleurs, la raison pour laquelle... attendez. Ça, vous voyez, c'est la pente naturelle qui existe à l'ouest de la propriété, pour vous prouver que sous ces remblais-là, il y a une pente qui va vers l'eau. D'accord? Alors, nous, s'il y a des lixiviats ou des matières qui vont couler, évidemment ils vont suivre le roc et se retrouver dans l'eau, mais il y a aussi une pente qui descend vers chez nous.

Alors, nous, ce qui arrive, c'est que dans le secteur 5, on a fait très peu de mesures; il y a eu les calculs d'isopièzes, qui ne sont pas complétés pour le secteur 5 – c'est une grave lacune pour nous. Et nous, on a peur qu'en plus il y ait des lixiviats et d'autres matières qui se retrouvent chez nous. Je comprends que dans le Code civil, le propriétaire d'un fond dominant, d'un fond en bas d'une ligne d'eau est tenu de recevoir les écoulements, mais on parle d'écoulements naturels. Évidemment, si c'est de l'eau de ruissellement de pluie naturelle, on ne peut rien dire. Si c'est un cocktail de ce qui s'est passé depuis 45 ans, c'est autre chose.

Bon. Voici ce qui était le site avant. Peut-être un peu de nostalgie. Ça, c'était la maison familiale à l'époque. Avec la photo suivante, qui est la maison telle qu'elle. Et la photo 24, ça, c'était le bâtiment en 76, juste avant – on la voit très mal, malheureusement – la démolition par l'usine. Mais ça, ce n'est pas important. D'ailleurs, la baissière c'est la photo 25. Ça, c'est ce qui est chez nous, donc ça descend... malheureusement, elle n'est pas dans le bon sens. On va laisser faire. Alors, c'est ça.

Bon. DA-22, c'est une étude importante. On a pris beaucoup de temps à l'avoir. C'est l'étude sur les sédiments du Saint-Laurent 84-85, de 200 pages. Je ne vais pas vous la lire ce soir, mais ce qu'il y a d'intéressant de noté, c'est qu'il y a relativement peu de manganèse dans cette étude-là, et 84-85, c'est l'achat par Elkem. Alors, le gros du manganèse qui se trouve dans les sédiments, ce n'est même pas Union Carbide, c'est probablement Elkem. On ne peut pas prendre d'autres conclusions pour nous, évidemment. On n'a pas une armée de scientifiques à notre service.

DA-5 c'était l'étude qui nous disait que le manganèse était inoffensif. Or, dans DB-4, la note de monsieur Vézina critiquait énormément cette étude-là, en disant que non, d'après le ministère, ce n'est pas si innocent que ça, inoffensif. Évidemment, il y a aussi la question des rejets

atmosphériques. On nous dit qu'il y avait toujours eu des rejets accidentels. Pour nous, les rejets dits accidentels, nous, on les constatait la nuit et en fin de semaine. Alors, je comprends qu'il peut y avoir des accidents puis des employés en vacances, mais on est très sceptiques à chaque fois qu'on nous dit que c'est accidentel.

Alors, c'est ça. Bon, puis rapidement, alors pour nous, évidemment, cette question des sédiments, c'était la sixième faille du rapport d'HDS. La septième, rapidement, au plan historique, on nous dit que dans la zone d'étude, il n'y a aucun emplacement historique, ni aucune étude, ni aucune maison qui a une valeur architecturale quelconque. La nôtre est bien connue pour ça, je vous ai joint un article, et aussi je ne le lirai pas ce soir, mais vous voyez à quel point, encore une fois, il y a une faille du rapport, importante.

Maintenant, nos commentaires rapidement quant aux aménagements. Alors, l'étendue du projet pour nous, on nous présente le projet puis ses variantes. La variante 1 – évidemment qu'on a vu, est très prisée par le promoteur parce qu'elle est 300 000 $ de moins – nous, est à rejeter, parce qu'il ne s'agit que d'un confinement. Mais on trouve que même le projet principal doit être étendu.

LE PRÉSIDENT :

Pardon? Le projet principal?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Doit être étendu, d'accord? Oui. J'espère que vous n'avez pas compris un autre mot.

LE PRÉSIDENT :

Non. Je ne présume rien.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

D'accord. Tout de suite, on sait que la Ville de Beauharnois demande une décontamination totale du site. Nous, on ne veut pas du tout être en contradiction avec ce que demande la Ville, surtout s'il est prouvé que par ruissellement et lixiviation il peut y avoir des substances toxiques qui se retrouvent dans le fleuve. Et nous, on appuie cette demande de la Ville.

Par contre, si le BAPE venait à la conclusion que ce n'est pas dans son mandat, alors voici ce qu'on propose : a) avant tout calcul, il faut retrouver la ligne originale de la berge, puis en particulier dans les secteurs 4 et 5, où une partie a été remblayée, et évidemment enlever les scories et les autres matières qui se retrouvent sous la surface de l'eau. Une intervention de machinerie à cet endroit-là, le roc est très près, on ne pense pas qu'il y aurait beaucoup de dommages et même

s'ils enlèvent une partie du limon et des cailloux, il y a tellement de manganèse là-dedans que je pense que ça peut aider le milieu. Ensuite, dans la zone d'intervention, il faut enlever tout le remblai noir et le remblai brun. Dans la partie est, c'est ce qu'on propose, mais dans la partie ouest on dit : « On va juste en enlever un petit peu et mettre un peu de terre par-dessus. » Nous, on n'est pas d'accord avec ça.

D'ailleurs, s'il manque de débouchés pour les scories, ce n'est pas notre problème. Si la compagnie les avait divisés à l'époque, comme nous a dit monsieur Laplante du ministère des Ressources naturelles, comme c'est mélangé avec toutes sortes d'affaires, c'est très difficile à recycler. Mais ça, on ne comprend pas.

D'ailleurs, au niveau des coûts, c'est bizarre. On nous parle d'un projet qui enlève 40 000 tonnes, qui va coûter 600 000 $, mais là, dans les estimés qui ont été déposés dans DA-35, tout d'un coup on parle de 2 M$ à 3 M$ pour 40 000 tonnes, puis si on enlève 250 000 tonnes, de 18 M$ à 20 M$. Alors, soit qu'ils sont exagérés, parce qu'il ne faut pas oublier qu'on a bien déposé dans DQ4.1 quelques vagues courriels, mais pour nous ce n'est pas vraiment des travaux importants. Ce ne sont pas des estimés importants.

On tient à vous souligner, Monsieur le commissaire, que deux entreprises d'ici, Alcan et PPG, qui ont exploité ou exploitent des emplacements très voisins de celui-là, ont dépensé des dizaines et des dizaines de millions pour décontaminer leur site. Alors, on ne voit pas en quoi Elkem devrait être exempte de ça.

Et d'ailleurs, un argument particulièrement risible, c'est qu'on nous dit : « Écoutez, enlevez les camions de scories, ça va augmenter les gaz à effet de serre. » De la part d'une entreprise qui fait de la métallurgie, on trouve ça particulièrement risible. Alors, donc, ils ne devraient pas être exemptés.

Et d'ailleurs, on nous dit que c'est innocent, que le manganèse et les scories sont innocents, mais dès qu'on parle de les enlever, on nous dit : « Non, non, non. Ça doit aller dans un site sécurisé et le coût augmente. » Alors là, on ne comprend pas l'argument. Où c'est innocent, inoffensif, ou c'est sérieux.

Ensuite, on demande évidemment d'étendre la zone suggérée dans le projet initial en enlevant ce qui se retrouve sur notre propriété et, aussi, à partir de la ligne de notre propriété, respecter la profondeur de 10 mètres ou plus qui va être suggérée. Parce qu'évidemment, on ne veut pas...en ce moment, là, comme on vous l'a montré tout à l'heure, c'est un mur, carrément, qu'on a. Ensuite, pour nous, il faudrait l'étendre, pas de 10 mètres, mais de 30 mètres, puis à partir du tracé initial de la berge.

On nous dit aussi : « Bien, écoutez, il serait important de conserver les arbres actuels. » Pour nous, ce sont presque tous des peupliers deltoïdes à croissance extrêmement rapide. Il est beaucoup plus important pour nous de restaurer le tracé original et les frayères que de sauver quelques arbres. Si on les remplace par d'autres peupliers deltoïdes, une croissance c'est à peu près cinq à six pieds par année, surtout qu'ils vont avoir poussé dans un vrai substrat, on est sûr qu'ils n'auront pas de problème.

Ensuite, il me reste très peu de choses à dire. Pour le moment, c'est toujours un site, le site est utilisé, c'est un site industriel lourd avec une grosse activité quotidienne. Alors, nous, on a peur que certaines espèces puissent remonter sur ce site-là, en particulier les tortues qui font des... soit pour leur nid, soit pour trouver des emplacements. Alors, il serait bon d'aménager une quelconque barrière, sans que ce soit une clôture comme telle. Il peut y avoir quelque chose, un petit remblai assez à pique pour les empêcher de passer. Et, justement, peut-être aménager quelques sites de ponte. Ça, ça ne coûte pas cher, il suffit de mettre un peu de gravier. Et finalement, pour améliorer l'aspect visuel du lac Saint-Louis, rajouter plus d'arbres autour du bâtiment actuel.

Pour nous, dans sa forme actuelle, le projet, ce n'est rien d'autre qu'un aménagement paysager servant à masquer visuellement le viol environnemental qui s'est passé sur le site depuis 75 ans.

Au niveau du calendrier d'exécution des projets. Écoutez, nous, on trouve que ce serait mieux de le faire l'hiver. Si ce n'est pas possible, pour des raisons climatiques, pour la machinerie, ça serait mieux de le faire tard à l'automne. Et puis on nous avait fait la dernière fois, en nous disant la dernière fois : « Écoutez, s'il y a un Cormoran en place, on va tout arrêter. » Cette photo-là et les autres, ce sont les populations de Cormoran qui peuvent, des fois, atteindre près d'une centaine à moins de 100 mètres. Si c'est le cas, ils ne vont jamais travailler. C'est mal connaître la faune en zone urbaine et périurbaine.

En ce moment, il y a des activités de concassage qui se font là. D'ailleurs, on remarque, à la lecture de DQ3.1 que ça ne devrait pas se faire, mais bon, vous voyez le tas qui est là, l'amoncellement, c'est du concassage de béton. Et ils n'ont aucun problème avec ça.

LE PRÉSIDENT :

Donc, juste pour ce point précis, ce que vous dites c'est que s'il y a des travaux à faire, il faut continuer à les faire sans égard à la présence des Cormorans.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Écoutez, si vous voyez une grue blanche d'Amérique, là, je comprends. Il y en a quelques centaines. Il y en a une qui a été vue il y a deux ans, ici, dans la municipalité.

LE PRÉSIDENT :

On comprend la hiérarchie des volatiles.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

C'est ça. Mais pour les Cormorans, d'ailleurs le gouvernement fédéral a un plan pour réduire la population. Il est en train de le préparer.

Et finalement, écoutez, c'est dommage de dire ça, mais pour nous, le rapport de HDS doit être complètement rejeté. Il y a trop forte proximité entre les consultants et le promoteur. Et on demande de recommander au ministre d'en demander un nouveau.

Alors, finalement, c'est ça. Donc, on est en faveur d'une restauration, mais en la modifiant selon ce qu'on vous a dit.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Et voilà. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Écoutez, c'est assez clair et assez complet. J'avais juste deux, trois petites questions. Est-ce que, de mémoire, est-ce qu'il y avait des activités qui avaient pour but, de mémoire, de placer des scories sur votre terrain, sur le terrain de la famille? Dans la tradition orale de la famille, est-ce qu'on voyait parfois de la machinerie ou des salariés, soit d'Union Carbide ou d'Elkem, qui sciemment poussaient des morceaux de scories sur votre terrain? Ou ça s'est fait comme ça, sans vraiment que ça soit une activité organisée quelconque à votre insu?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Écoutez, l'intention, en termes juridiques, c'est quelque chose d'assez grave.

LE PRÉSIDENT :

Non. Je comprends.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Je ne vois pas, alors qu'encore aujourd'hui on ne sait pas encore où est vraiment la ligne de propriété, en ce qui concerne notre terrain, si ça a été fait volontairement ou non, O.K.? Je sais qu'au moment où on a dit : « Écoutez, là, vous êtes rendus trop loin. » C'est là qu'on a posé une clôture, d'accord?

LE PRÉSIDENT :

À quel moment la clôture et la démarcation visible entre les deux terrains a été faite?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Bien, il y a une clôture qui a été installée fin des années 70, début des années 80. Et à ce moment-là, la compagnie nous a dit : « Pour être sûr, on l'a installée de 5 pieds à l'intérieur de notre terrain. » Sur le plan de monsieur Kiefer, de 81, déposé sous l'annexe 4, la clôture semble avoir été mise avec un angle différent. D'accord? Donc, c'est pour ça que monsieur Bertrand est venu nous dire que près de la berge, d'après leurs prétentions, leur terrain s'étend sur une trentaine de pieds à l'est de cette clôture.

Alors, concernant notre terrain, c'est plus de la négligence que de l'intention. Dans le cas du fleuve, on a fait une demande de remblayage, qu'on a retirée, et malgré tout, on poussait avec des bulldozers – ça ne s'est pas fait... on n'a pas reculé des 10 roues pendant trois jours pour en mettre, mais on se rendait jusqu'à la limite du terrain avec un bulldozer, ça en déboulait. On revenait ensuite, plus tard, avec d'autres... Quand on fait ça de 1973 à 1991, c'est évident que par ces petits ajouts, on finit par former un tout.

LE PRÉSIDENT :

L'effet cumulatif.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

L'effet cumulatif.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. C'est quoi la distance, approximativement, sur votre terrain, linéaire? Jusqu'à combien de mètres on peut constater, selon vous, une présence visible des slabs, des scories avant que ça disparaisse?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Attendez. Au niveau du talus, si on se fie sur ce que Elkem nous présente, d'après leur ligne, on parle de quelques mètres. Si ce sont ce que nous pensons être notre ligne, on parle peut-être de 6 à 7 mètres, mais ce qui arrive, c'est qu'il y a beaucoup de scories qui se sont retrouvées plus loin sur notre propriété, probablement du aux fontes des neiges, à toutes sortes de choses. Nous avons, à un moment donné, un endroit près de la route 132 où nous avons du remblai et de la scorie à une distance de quoi? 30 mètres.

LE PRÉSIDENT :

Donc, pour clore cette question-là, si, hypothétiquement, il y a des travaux qui se faisaient, qui pourraient se faire sur votre terrain dans le but d'enlever les scories, dans la même logique que le projet à l'étude, selon vous, ça devrait s'étendre sur quelle distance?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Écoutez, au niveau des scories, il y a un endroit où il y en a sur à peu près une trentaine de mètres de la ligne, à d'autres endroits, évidemment, c'est plus restreint. Mais il y a aussi beaucoup, comme on dit, de ménage à faire. Parce que des scories, on en retrouve sur une bonne distance. Il faut faire très attention.

LE PRÉSIDENT :

Non. Je parle des travaux qui exigent...

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Oui, oui, c'est ça. Mais c'est parce que même, il y a des endroits où il faut vraiment y aller de façon très minutieuse, à cause de certaines espèces qui se retrouvent là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Par contre, pour ce qui est de la contamination du sol, là, ce qui a été fait en 94, c'est une très petite portion de notre propriété. Si c'est venu par voie atmosphérique, c'est peut-être sur toute la propriété. O.K.? Et là, on parle de travaux herculéens.

LE PRÉSIDENT :

Non, je ne parle pas de ça. Dernière question, vous mentionnez dans votre mémoire, vous faites référence à des études qui auraient été faites, à caractère archéologique, qui auraient trouvé quelques vestiges amérindiens. Avez-vous, sur votre propriété, la propriété de la famille, avez-vous des choses que vous pourriez partager avec nous?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Oui. Bien, je peux vous en parler. Écoutez, les archéologues, le département de l'archéologie de l'Université de Montréal est venu faire des tests chez nous.

LE PRÉSIDENT :

À quel moment?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Ça, c'est, je dirais, dans les années 1980. Vous savez, on a un très important complexe archéologique à la Pointe-du-Buisson, qui là était vraiment un site très riche. Nous, c'est un site moins riche. Ils ont procédé à une vingtaine de tests. Ils ont trouvé quelques centaines d'artefacts qui sont conservés à la collection, dans la collection de l'Université de Montréal. Est-ce que c'est resté à l'Université ou est-ce que c'est rendu à la Pointe-du-Buisson? Je ne le sais pas. Moi, je les ai vus. J'ai été sur le conseil d'administration trois ans, mais je les ai vus bien avant ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Si vous avez quelque chose, un documentaire, que vous pourriez partager avec nous, ça serait apprécié.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

D'accord. Ça existe, il suffit juste que je le retrouve.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, très bien. Voilà. Alors, merci infiniment. Je ne peux pas résister à l'idée de vous dire quelque chose. Quand vous dites « la Couronne québécoise », vous savez bien que vous risquez de faire grincer quelques dents des deux côtés de la clôture royale du pays.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Je sais, mais en ce moment c'est encore...

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Dans la mesure où vous le savez, ça va.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

C'est une expression acceptée. Écoutez, pour vous donner un cours de droit constitutionnel, il y a la Couronne fédérale, la Couronne québécoise.

LE PRÉSIDENT :

Entendu, d'accord.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Une n'est pas assujettie à l'autre. Elles sont séparées dans un jugement de 1892 de la Cour suprême et du Conseil privé, mais bon, on n'ira pas...

LE PRÉSIDENT :

Le cours est bien reçu.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Merci à madame votre mère, monsieur votre père de s'être déplacés pour être avec nous ce soir. Longue vie aux parents. Merci beaucoup.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

La prochaine prestation est de la part de monsieur Gaétan Dagenais.

M. GAËTAN DAGENAIS :

Bonsoir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir. On vous écoute.

M. GAËTAN DAGENAIS :

Pour la présentation de ce mémoire, j'arbore fièrement l'insigne que portait mon oncle à l'emploi de la St-Lawrence ou Electro Metallurgical Company et la montre que mon père a reçue pour ses 25 années de loyaux services dans la compagnie Union Carbide Canada limitée.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 1 : « Je les porte, non pas en reconnaissance... »
Fin de la phrase à la page 4 : «... d'un passé rempli des plus enrichissantes. »

Insatisfaite, la compagnie Elkem Métal Canada inc. a voulu redonner un visage à ma rive. Elle a détruit ce que la nature et l'eau avaient mis des milliers d'années à façonner : mon rivage. Elle a déversé dans le lac, des tonnes de poussière et de scories pour agrandir ma surface et s'offrir un site à son image où l'ingérence, la contamination et la laideur régnaient en rois et maîtres.

(L'INTERVENANT POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, Monsieur Dagenais. J'ai quelques questions. Merci pour ce témoignage. Ça se conjugue bien, ça rime bien les deux verbes pouvoir et devoir, ça rime à merveille.

M. GAËTAN DAGENAIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

J'ai deux questions. D'abord, question de mémoire : la maison, par exemple, la façade de maison située à l'ouest du site, en 1960, dans votre mémoire, cette maison a été rasée quand, à quel moment?

M. GAËTAN DAGENAIS :

Ça a été détruit, ça devait être dans les années – je ne le sais pas exactement – ça devait être dans les années 65 à peu près, 70. Début des années 70.

LE PRÉSIDENT :

C'était après l'acquisition...

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Début des années 70.

M. GAËTAN DAGENAIS :

Début des années 70.

LE PRÉSIDENT :

Donc, le propriétaire du site était?

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

C'était Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

C'était Hydro-Québec, d'accord.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Sauf la dernière maison, celle qui était notre maison familiale, elle a été détruite en 76. Ça, c'était sur les terrains d'Elkem, ça a été fait, ça a été détruit par la Union Carbide.

LE PRÉSIDENT :

Par Union Carbide. D'accord, très bien. Il y a une sorte, ça ressemble à un parc entre le site et le barrage.

M. GAËTAN DAGENAIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça appartient à qui? Est-ce un parc? C'est quoi le statut de ce terrain? C'est un parc? Ça appartient à qui?

M. GAËTAN DAGENAIS :

C'est un parc, c'est un parc de l'Hydro-Québec. Ça appartient à Hydro-Québec. Avant, ça appartenait à la famille Thibodeau, monsieur Jacques Thibodeau ou son père, je le sais pas, là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. D'accord très bien. Alors, votre avis. Vous êtes du même avis que la Ville?

M. GAËTAN DAGENAIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Qu'on va entendre tout à l'heure.

M. GAËTAN DAGENAIS :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Que le site, dans son ensemble, soit...

M. GAËTAN DAGENAIS :

Que le site, dans son ensemble, se devrait d'être remis à la Ville pour que ça devienne un genre de parc. Parce que les gens, je pense que si vous vous en venez vers l'ouest pour entrer dans Beauharnois, c'est un endroit qui a vraiment l'air, je dirais l'air fou un petit peu. Parce que ça a une apparence vraiment, très, très, très – comment je dirais ça. En tout cas, c'est un petit peu cruel, comme j'ai dit. Un peu comme un sans-abri. Vous passez au raz puis vous ne voulez pas regarder, parce que ça détruit un petit peu la beauté du site, qu'est-ce qu'il devrait y avoir là.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, très clair. Merci beaucoup. Merci encore. Alors, j'inviterais, comme troisième intervenant, monsieur Daniel Hachez, s'il vous plaît, s'il est avec nous ce soir? Oui. Bonsoir, Monsieur Hachez. Monsieur Hachez partage avec nous une prestation orale, sans mémoire écrit. Alors, on vous écoute, Monsieur Hachez.

M. DANIEL HACHEZ :

À la première audition, j'aurais aimé ça qu'on puisse intervenir à la question quand ça a été demandé. Parce qu'à un moment donné, du côté de la compagnie, on nie ce qui avait été dit, ce que plusieurs employés de l'usine avaient constaté. Constater le fait de monter sur le toit de l'usine où il y avait une passerelle dans laquelle on pouvait voir jusqu'en direction de Léry ou presque Léry.

La tracée brune qui était laissée par les renvois d''égouts par lesquels les pollutions du système d'antipollution étaient mélangées avec de l'eau, bien ces boues-là étaient rejetées par un tuyau dans lequel tu n'avais pas besoin de ramper. On pouvait quasiment marcher debout dedans. Et puis, à chaque fois qu'ils faisaient le déversement de ça, pour le nettoyage ou pour X raisons, le système d'antipollution était brisé, puis là, il fallait passer la pollution quelque part.

Et puis, par les journées de grand vent, il y a sûrement du monde de Beauharnois qui ont vu que sur toute la rive, l'eau, elle changeait de couleur. L'eau du milieu du lac et l'eau de la berge n'étaient plus de la même couleur, là. On voyait distinctement. Ça partait du tuyau de rejet et puis ça s'en allait tranquillement du côté de Beauharnois. Après ça, ça continuait. Là, on était rendu à Maple Grove, puis on le voyait encore. Mais plus ça se dirigeait à l'est et non à l'ouest et non au centre, mais c'était toujours du même sens. C'était toujours en direction de l'est. Et puis aussi loin qu'on pouvait voir à partir de la toiture, c'est de la pollution brune qui provenait du système d'antipollution.

Lorsque l'Environnement demandait une visite, ça, c'était toute une histoire. Parce que c'est les employés qui allaient nettoyer le système pour qu'il soit nickel.

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez d'Union Carbide ou vous parlez d'Elkem?

M. DANIEL HACHEZ :

À l'époque où est-ce que j'étais là, moi, j'ai travaillé là neuf ans et demi. J'ai fait un petit peu avec Elkem, mais les procédés étaient les mêmes. Quatre trente sous pour quatre trente sous, ça fait toujours une piastre.

Et puis là, on voyait que plus ça se dirigeait vers l'est, plus la largeur de la pollution qui partait comme un filet à partir des tuyaux, bien, là, il y avait la berge, mais là, ça élargissait de plus en plus loin, jusqu'à tant qu'on le perde de vue.

Quand ils viennent me dire qu'ils n'ont rien vu de ça, là, j'ai de la misère à admettre ça. Il y avait 400 quelques employés qui travaillaient là. Il y en avait qui travaillait exclusivement sur le four 18. Ça arrivait presque à tous les jours que, pour voir, pour contempler à une hauteur qui était la toiture de l'usine, mais là, on pouvait voir, à l'arrière d'Hydro-Québec, on voyait comme il faut la voie maritime. Mais ce qu'on voyait le plus, ce qui flashait, c'était les eaux qui provenaient du système d'antipollution. C'était un petit filet, puis plus ça allait vers l'est, plus ça élargissait. Plus il y avait de contaminants à jeter, parce que... où les gars nettoyaient et puis en même temps, bien, il y avait une compagnie qui venait purger le bassin qui était à l'extérieur.

Si on additionne ces deux-là, bien, ça fait le double de pollution qui allait d'une seule fois dans le lac. Puis c'était toujours en direction de l'est. Jamais ça a été en direction de l'ouest.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Les implications de ça pour le projet, maintenant, Monsieur Hachez. Qu'est-ce que vous pensez du projet de restauration de la berge tel que proposé par Elkem? Qu'est-ce que vous en pensez?

M. DANIEL HACHEZ :

Bien, la largeur qu'ils veulent nettoyer, là, ça n'a pas de sens. On ne peut pas dire qu'ils ont juste pollué où est-ce que la clôture s'arrête. Mais le restant qui a dépassé, là...

LE PRÉSIDENT :

Vous parlez de la berge ou vous parlez...

M. DANIEL HACHEZ :

De la berge.

LE PRÉSIDENT :

De la berge.

M. DANIEL HACHEZ :

La pollution, elle, où est-ce qu'est la clôture, là, c'est pas un obstacle pour elle, il n'y en a pas dans l'eau. Ça fait que quand il y avait des grosses quantités, bien, les grosses quantités, moi, je le savais, parce que ça élargissait plus vite.

Ce qu'ils auraient pu faire à ce moment-là, ça aurait de faire un bassin éloigné de la berge, d'une bonne hauteur, qu'ils soient capables de vidanger à l'intérieur de ça.

LE PRÉSIDENT :

Là, vous parlez de la pollution.

M. DANIEL HACHEZ :

Oui, je parle de la pollution.

LE PRÉSIDENT :

Mais moi, j'aimerais vous ramener également à la question des scories qui maintenant se trouvent dans la berge et qu'on aimerait enlever pour faire une restauration en partie ou en tout. J'aimerais vous entendre là-dessus aussi. J'ai compris votre position à propos de la pollution et des pratiques passées.

M. DANIEL HACHEZ :

O.K. Ce qui est des scories puis des poussières. Les poussières étaient surtout... lorsqu'ils faisaient le transfert de la pollution par camion sur un autre site – l'autre site, je ne le sais pas. C'est-tu l'ancienne carrière qu'ils possédaient à Melocheville? Je ne le sais pas. Mais je sais qu'on voyait des vans, pas des 10 roues, des vans partir avec des gros voyages.

LE PRÉSIDENT :

Des scories.

M. DANIEL HACHEZ :

Des scories et des poussières et puis à chaque fois qu'ils dompaient dans le camion, bien, le vent se mettait de la partie. Il faisait un nuage, là, puis ça montait. À quelle hauteur, là? Je le sais pas. Mais ça montait assez haut, là, pour aller chez le voisin puis probablement aller sur la rivière Saint-Louis, tellement que les vents étaient forts par journée. Je ne dis pas que c'était toujours des gros coups de vent, mais il y avait des poussières, là, qui étaient très légères. Quand on passait le balai sur les étages, on avait l'impression de pousser de l'eau. Parce que la poussière était tellement fine, qu'elle fuyait comme de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et pour vous, par rapport aux scories, la berge et le projet proposé, selon vous, est-ce que c'est assez, pas assez? Est-ce qu'il faut le faire ou vous aimeriez voir autre chose? Toujours par rapport à la berge et au site, le terrain. J'ai compris votre position par rapport à l'eau, et cetera. Qu'est-ce que vous pensez du projet tel que proposé?

M. DANIEL HACHEZ :

Le projet tel que proposé, si on parle d'enlever les scories, bien, la pollution aussi, les poussières, bien, ils ont affaire à creuser assez profond. Les profondeurs, je ne le sais pas.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous estimez que ce n'est pas suffisant ce qui est proposé là?

M. DANIEL HACHEZ :

Ce n'est pas suffisant. La profondeur qu'ils vont vouloir excaver pour dire : bon, bien, on en enlève une bonne partie, là... Ce n'est pas assez profond ce qu'ils vont enlever.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. DANIEL HACHEZ :

J'ai travaillé là neuf ans et demi, moi, puis il y a neuf ans et demi de boues qui ont été envoyées là. À chaque fois qu'il y avait un gars de l'environnement, bien, là, c'était pire, parce qu'il fallait tout nettoyer au complet, plus une compagnie de nettoyage qui venait qui, à son tour, elle, elle vidait son truck, mais trop proche de la berge.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. DANIEL HACHEZ :

Mais ce qui aurait dû être fait à ce moment-là, ça aurait été un bassin pour retenir l'eau avec une toile en dessous pour que ça puisse évaporer. Ne pas faire ce qu'ils ont fait. Parce que je l'avais mentionné à un de mes contremaîtres, moi. J'ai eu comme réponse : « Ça te regarde pas. Mêle-toi de tes affaires. La compagnie, c'est pas à toi. »

LE PRÉSIDENT :

Autres temps, autres mœurs, malheureusement ou heureusement.

M. DANIEL HACHEZ :

Eh voilà.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Avez-vous d'autres choses à ajouter, Monsieur Hachez, par rapport au projet?

M. DANIEL HACHEZ :

Par rapport au projet. Qui va en profiter?

LE PRÉSIDENT :

Selon vous, qui?

M. DANIEL HACHEZ :

Après tout ce qui va se faire là, j'ai des doutes, moi, que ça ne sera pas tout le monde qui va en profiter. Parce qu'il y en a qui savent qu'est-ce qu'il y a en dessous.

LE PRÉSIDENT :

Qui savent?

M. DANIEL HACHEZ :

Qui savent, qui sont au courant que sous le sol, en général, de Elkem, beaucoup de monde qui ont travaillé là savent qu'est-ce qu'il y a en dessous de ça.

LE PRÉSIDENT :

Sur le site même?

M. DANIEL HACHEZ :

Tout ce qui était résidus du vieux plan, qu'on appelait, nous autres, quand ils ont défait les fournaises, les premières, là, je parle, jusqu'à 13, bien c'est allé de l'autre bord, du côté où est-ce que la nouvelle usine a été bâtie.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci beaucoup, Monsieur Hachez. Votre participation est très appréciée et on en a pris note. Merci infiniment. J'invite maintenant la Ville de Beauharnois, par la voie de monsieur le maire, monsieur Claude Haineault. Bonsoir, Monsieur le maire.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Bonsoir, Monsieur le commissaire.

LE PRÉSIDENT :

On vous écoute. Alors, je vois que vous êtes bien entouré.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Oui, Monsieur. Je suis accompagné, à ma gauche de monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé, conseiller de la ville de Beauharnois.

LE PRÉSIDENT :

On s'est déjà rencontré.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Étudiant en environnement, qui est d'ailleurs intervenu avec quelques questions. Et à ma droite, mademoiselle Maude Laberge, qui est détentrice d'une maîtrise en environnement et qui a rédigé, compilé et rédigé le mémoire de la Ville, et qui est aussi conseillère municipale de la ville de Sainte-Martine, située au sud immédiatement de Beauharnois.

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes bien entouré, des gens polyvalents.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Absolument. Des gens qui ont plus de connaissances que moi sur le côté technique et qui peuvent peut-être mieux répondre aux questions, mais c'est aussi deux personnes... vous remarquerez que moi, je fais partie de la génération qui a été la dernière de profiter d'Elkem et des emplois et de l'apport économique. Eux font malheureusement partie de la génération qui ne pourra profiter que des inconvénients et des saletés que nous a laissés l'entreprise en partant de là. C'est le cas pour eux autres et leurs enfants aussi, et c'est le sens de mon intervention.

Je vais probablement être moins technique que... peut-être pas aussi émotif que monsieur Dagenais, mon collègue au Conseil municipal, mais je vais me permettre quelques digressions par rapport au texte.

LE PRÉSIDENT :

Ah, parfait. On vous écoute.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Je commencerais, Monsieur le commissaire, par un très bref historique. Moi, je suis élu, comme mon collègue Guillaume, d'ailleurs, depuis novembre dernier. On a appris en juin qu'une

séance d'information se tenait dans une des salles de la Ville, concernant un projet d'Elkem pour décontaminer une partie du site. On l'a appris par la publication de l'avis comme quoi il y avait une séance d'information au même titre que tout le monde. Personne n'a eu la décence d'appeler la Ville de Beauharnois. Mais là, je me suis dit : peut-être que c'est parce que ça ne fait pas assez longtemps que je suis élu et qu'il y a des discussions qui ont eu lieu auparavant. Parce que moi je croyais qu'Elkem était disparue de la mappe depuis 15 ans, était disparue, morte, enterrée. Et tout à coup, ils ressuscitent au mois de juin passé.

On a pris des informations et c'est là qu'on a appris qu'il y avait un projet de décontaminer une partie du site d'Elkem. On a été très étonné de ça et très insatisfait aussi, parce qu'on ne corrige pas que 10 pieds ou 10 mètres sur le bord d'un site qui est contaminé. C'est pourquoi on a écrit à la ministre demandant la tenue d'audiences publiques. Et on est très heureux que ça ait été accepté, et on se retrouve aujourd'hui ici.

C'est aussi pour vous dire qu'on a commencé à vraiment entendre parler de ça en septembre, quand on a eu la première rencontre à Salaberry-de-Valleyfield et la première rencontre d'information ici, où j'ai appris beaucoup de choses. On a posé des questions et tout à coup quelqu'un sortait une entente : « Oui, oui. Il y a une entente qui existe. »

Tout ça, un peu pour vous situer, Monsieur le commissaire, que je ne pense pas pouvoir vous apprendre beaucoup de choses. En tout cas, si je peux vous en apprendre à vous, je ne peux sûrement pas en apprendre au ministère de l'Environnement, et je suis absolument stupéfié de ça. Ça fait 15 ans qu'ils sont en discussion avec la firme d'Elkem sur différents projets de décontamination. Et en un mois, on nous demande de venir vous donner, vous expliquer pourquoi et comment ça ne devrait pas être fait. C'est pas à nous autres de faire cet job-là, Monsieur le commissaire, c'est au ministère de l'Environnement.

Je trouve inqualifiable qu'on nous balance ça comme ça, et qu'à pied levé, on nous dit : « Oui, oui. Il y a une entente. On a une phase 2 qui s'en vient. » Je l'ai pas compris jusqu'à tant... bien, je l'ai compris dans vos mots à vous, quand vous m'avez dit que vous ne pouviez intervenir que quand vous aviez les pieds dans l'eau, Monsieur le commissaire. Là, je comprends qu'on est en train de vous retirer les pieds de l'eau avec le premier 10 mètres. Et là, où est la vraie contamination, que ce soit l'employé qui vient de passer qui vous l'a dit, plusieurs personnes qui ont travaillé chez Elkem m'en ont raconté des vertes puis des pas mûres, des absolument épouvantables. Il est enfoui, sur ce site-là, des choses extrêmement contaminantes, qui n'est pas si compliqué que ça d'aller défaire, parce qu'il y a un roc qui n'est pas si loin que ça. Ce n'est pas impossible à faire, mais là, on est en train d'essayer de prendre la partie la moins contaminée, je vous dirais, de régler ce problème-là, puis après ça, une fois qu'on va vous avoir enlevé les pieds de l'eau, on fera bien ce qu'on voudra, puis on n'est plus obligé de faire des audiences publiques pour venir traiter de la deuxième partie.

Et dites-moi pas que c'est le ministère de l'Environnement qui va agir comme garant de ça. Je n'ai plus tellement confiance au ministère de l'Environnement, quand j'apprends que ça fait 15 ans qu'ils sont à l'étude de ça. Qu'ils ont laissé Elkem se sauver avec nos équipements, notre argent, nos jobs, disparaître avec les profits de ça, puis qu'ils ont le front de venir nous dire : « Bien écoute, ce n'est pas tellement rentable d'essayer de vendre la scorie. »

Je le sais que c'est pas rentable, parce qu'ils m'en ont laissé à peu près 100 000 tonnes dans une carrière qu'ils nous ont laissée pour une piastre à la municipalité de Melocheville, qui aujourd'hui fait partie de Beauharnois, avec une clause au contrat qui dit : « Tu t'arranges avec le stock, tu le décontamines puis tu l'acceptes dans l'état où il est là. » On nous a même fait accroire que ça avait tellement de valeur qu'on a mis aux livres 190 000 $ d'actifs, que j'ai été obligé de rayer aux derniers états financiers de la Ville au printemps passé, parce qu'on m'a dit : « Écoute, bien, on n'a pas été capable d'en vendre une chaudière en 15 ans, je ne vois pas comment on pourrait vendre 100 000 tonnes d'ici à demain matin. Ça n'a plus de valeur le scorie. » On vient nous dire aujourd'hui : « Bien, écoute, comme ça n'a pas de valeur, on va le laisser là, puis on va continuer à contaminer le terrain. »

C'est inacceptable comme position. Et c'est celle-là qu'on vient vous dire aujourd'hui : n'acceptez pas ça, Monsieur le commissaire. Laissez-vous pas embarquer. Laissez-vous pas ôter les pieds dans l'eau. Restez mouillé, c'est important. C'est important que l'ensemble du site soit décontaminé, pour nous autres, pour eux autres, pour leurs enfants, pour mes petits-enfants puis ceux qui vont suivre après.

1960, monsieur Dagenais vous a parlé de la photo, vous l'avez, c'est extraordinaire ce site-là. 15 ans après, c'est avec ça qu'on nous a laissé : un tas d'immondices sur le bord de l'eau. J'en frémis quand je le regarde encore aujourd'hui, parce que je me demande comment ils ont fait, entre la bâtisse qui est encore là puis le bord de l'eau, pour aller mettre l'infrastructure qui est là. Regardez les tas de terre qui sont là-dessus. Je vais vous la laisser. Je peux vous l'envoyer de toutes sortes de façons. C'est inacceptable ce qu'ils ont fait là, et ne venez pas me dire que ce n'est pas dans l'eau, vous voyez le changement de couleur, même si ça a été agrandi. C'est difficilement, mais je peux vous montrer l'original, on voit clairement le changement de couleur. C'est noir, mais on commence à trouver de la couleur en haut. Imaginez-vous ce qu'il y a dans le lac en avant. C'est avec ça, c'est là où on est situé aujourd'hui, et là, on crie au secours à Beauharnois. On vous demande d'intervenir, de dire au ministre : « Ne permets pas une affaire de même. Ne permets pas que ce qui se grenouille depuis 15 ans se passe comme ça. » Parce que nos grenouilles, nous autres, on est en train de les perdre.

C'est vraiment à ce point de vue là que je veux en venir. Il est vrai que la Ville de Beauharnois, elle est contente qu'il se fasse quelque chose. On souhaite qu'il se fasse quelque chose. On a déposé, on dépose la semaine prochaine un plan de développement, on veut revoir notre règlement de zonage, et on a déjà clairement annoncé que ce qui est au nord de la route 132

ne fera plus partie du parc industriel. Pour nous, c'est inacceptable qu'il y ait une activité industrielle sur le bord de l'eau. Monsieur Dagenais vous a présenté l'image, on ne met pas nos vidanges dans notre châssis de salon, on essaie de les mettre près de la porte d'en arrière. Nous autres, c'est en plein sur le bord de l'eau. C'est l'entrée de la Ville. C'est l'entrée du fleuve Saint-Laurent. Ça commence avec Beauharnois, Saleberry-de-Valleyfield. On est directement à la source du Saint-Laurent et on a cette espèce de plaie là sur le bord de l'eau.

Quand on parle du site, on parle du site au nord de la route 132. On est très conscient que tout ce qui est au sud de la 132 fait partie du parc industriel et on ne veut pas démolir toute activité industrielle dans Beauharnois, loin de moi cette intention. C'est clair que ce qu'on veut, c'est de récupérer le bord de l'eau.

Après avoir pris connaissance du projet de restauration d'Elkem et d'avoir fait l'analyse de l'ensemble des documents, ainsi que des transcriptions du premier volet des audiences publiques, c'est à partir de ça, beaucoup, qu'on vous soumet les commentaires, parce que je vais vous relever quelques éléments qui ont été sortis au cours de la première partie des audiences publiques.

Il est évident qu'il y a beaucoup de scories dans le lac Saint-Louis – et pourtant, on n'en parle pas dans le projet – puisqu'elles sont même visibles à l'œil nu, comme l'a souligné monsieur Bellemarre. C'est clair, pas besoin d'être un très haut scientifique. Il suffit d'aller sur le bord de l'eau, vous allez en trouver des scories, vous allez savoir qu'il y en a dans le lac. La quantité de scories dans l'eau est inconnue, mais nous savons que les berges actuelles sont le résultat de remblaiements répétés au cours des années et que les matériaux utilisés pour ce faire contenaient beaucoup de scories. Or, les scories qui sont dans l'eau s'érodent lentement au frottement avec le sable, l'eau et les glaces. Les petits morceaux de scories, voire la poussière de scories, se retrouvent, avec le temps, en suspension dans l'eau, ce qui laisse aisément penser que ceux-ci peuvent voyager ensuite dans le lac Saint-Louis.

Des analyses réalisées dans l'ancien exutoire du système dit d'antipollution démontrent que les sédiments du lac Saint-Louis à cet endroit sont contaminés. Je vous laisse les sites, c'est cité dans le mémoire. Cette contamination provient de la rive ou de l'affluent, ça ne change pas le fait que les sédiments devraient être nettoyés pour éviter tout risque de propagation de cette contamination dans l'environnement et potentiellement dans la chaîne alimentaire.

La Ville de Beauharnois a procédé à une analyse serrée du rapport *Suivi environnemental de la qualité des eaux souterraines, ancienne carrière de Melocheville*. Je vous réfère à ça. Dans un premier temps, la Ville trouve particulièrement dommage de ne pas avoir accès à une réelle étude hydrogéologique qui aurait indiqué, notamment, quels sont les types de matériaux qui composent le sol, à quelle profondeur se situe le toit perméable et quelles sont les limites physique de l'aquifère. Avec ces paramètres, la vitesse d'écoulement et la charge hydraulique de la nappe auraient pu être

déterminées, tout comme la vitesse d'infiltration, la recharge de la nappe, ce qui aurait été fort utile pour raffiner l'analyse du dossier. Ils ont eu très peu d'informations techniques.

Cela étant dit, la Ville retient essentiellement deux choses : d'abord, que l'eau de la nappe s'écoule du nord vers le lac Saint-Louis. C'est élémentaire comme conclusion. Ça part d'en haut, ça s'en va par en bas. Donc, tout ce qui est contaminé par en haut va finir par aboutir en bas.

Plusieurs analyses démontrent que les concentrations de métaux lourds sont supérieures aux normes dans la partie qui est plus en amont. Et vous avez les références des différentes études qui sont là. Or, ces puits se situent en amont de la zone de restauration des berges telle qu'actuellement proposée par Elkem, et la migration de ces contaminants se dirige vers le lac Saint-Louis. Par ailleurs, ce phénomène de migration est le même pour les eaux de surface. Lorsqu'il pleut, l'eau en tombant s'écoule à la surface du terrain, jusqu'au fleuve par ruissellement. Par conséquent, toute contamination située en amont traversera forcément les berges vers le fleuve. C'est pas plus compliqué à comprendre.

Comment peut-on alors ne restaurer que la berge, sans penser qu'elle sera inévitablement recontaminée, à plus ou moins brève échéance, par la pollution en amont qui s'écoulera dans sa direction par le simple effet de la gravité. Et qui redécontaminera ça dans 15 ans, quand ça sera de nouveau contaminé par les produits qui sont toujours sur place?

Elkem prétend que les scories qui se trouvent sur les berges ne constituent pas des matières dangereuses, étant donné qu'elles n'étaient ni inflammables, ni combustibles et qu'elles ne lixiviaient pas ou très peu. Si tel est le cas, la Ville de Beauharnois comprend mal le commentaire de monsieur Michon du MDDEP tenu dans cette salle, exprimé en audience et qui apparemment affirmait le contraire, soit que si on arrivait à valoriser et à enlever les scories de la berge, évidemment, on éviterait le problème des lixiviations. Là, je cite donc le ministère de l'Environnement là-dessus.

D'autre part, la Ville se questionne également sur un autre commentaire, celui-là formulé par monsieur Léo Bertrand, représentant de Elkem, qui dit : « Donc, le confinement, on considère ça comme une façon d'enlever toute possibilité de poussière de scories qui pourrait s'épandre dans l'atmosphère et peut-être aller se déposer ailleurs sur le site. » S'il est vrai que la poussière de scories devrait être confinée, le raisonnement ne peut qu'être aussi vrai pour les particules de scories qui sont sur l'ensemble du terrain de l'ancienne usine Elkem.

La seule façon d'éviter que la poussière et les particules de scories se retrouvent à nouveau sur les berges, c'est de l'enlever au complet de l'ensemble du site et de le confiner adéquatement comme le suggère l'étude de Zayed de 2006.

Ce n'est pas la première fois que ça arrive que des coûts exorbitants se présentent pour la décontamination d'un terrain. Moi, je n'accepte pas qu'on nous donne comme argument que ça

coûterait trop cher de faire ça. Je vais juste vous donner l'exemple de la compagnie PPG qui a investi 52 M$ pour décontaminer son site, il y a quelques années, pour enlever le mercure qui était sur place. Ils l'ont fait, probablement parce qu'ils avaient fait plus que ça dans le passé. Probablement aussi qu'Elkem, pendant ses années d'opération, Union Carbide avant elle et St-Lawrence Alloys ont fait beaucoup plus de profits que ce que leur coûterait la décontamination de ce site-là.

D'ailleurs, l'étude du professeur Zayed de 2006, qui a analysé le niveau de manganèse dans l'air et la contamination de sol à proximité de l'usine Elkem à Beauharnois plus de 10 ans après sa fermeture, a conclu que les résultats obtenus devraient être considérés par la Santé publique de façon prioritaire, car le haut niveau de contamination dépistée pourrait affecter possiblement toute la région. Vous avez un texte dans le mémoire, un extrait de ce rapport-là en anglais.

Les chercheurs affirment donc que les citoyens, et plus gravement encore les travailleurs sur le site, sont actuellement en contact avec de trop hautes teneurs en manganèse, et qu'il serait souhaitable de remédier immédiatement à cette situation qui peut causer des préjudices importants à la santé. Cette étude-là a eu lieu avant la fermeture, je crois, de l'usine.

On vous cite aussi une autre étude de Mergler et Al., 1999, qui traite des cas problématiques pour la santé que ce type de pollution peut occasionner dans la région spécifiquement de Beauharnois.

Ce qu'on comprend, à la lumière des premières audiences, tout indique que Elkem réaliserait le projet nommé « Variante numéro 1 » qui consisterait à laisser la scorie sur le terrain, le recouvrir de terre puis de végétaliser la rive, plutôt que de réaliser son projet principal qui proposait de retirer les scories du site et de les recycler. En effet, à la lumière des informations fournies par divers intervenants, il semble qu'il y ait actuellement peu de recycleurs qui sont disposés à acheter ce genre d'agrégat et que la valeur marchande des scories est présentement faible.

J'ajouterai, Monsieur le commissaire, qu'elle est zéro la valeur présente des scories et que c'est une perte sèche de 190 000 $ que la Ville de Beauharnois a dû subir à ses états financiers, ce que je vous ai expliqué tantôt.

Il a également été mentionné que les scories du site Elkem qui proviendraient majoritairement de remblais coûteront plus cher à retirer et traiter que le prix qu'il serait possible de les vendre. Là, je vais prendre une expression très terre-à-terre : «Ouen? Pis! » Qui les a mis là ces scories-là? Pourquoi on les garderait puis on vivrait contaminés alors que la compagnie est partie avec les profits, les jobs et même l'équipement? Ils n'ont rien laissé sur place sauf les scories et la contamination. Pourquoi, nous, on devrait se préoccuper du coût de décontamination? En quoi c'est notre rôle? Est-ce qu'on ne parle pas du pollueur-payeur. Bien, c'est simple, le pollueur c'est Elkem et les antécédents, le payeur, ça doit être eux autres. C'est toujours bien pas la Ville de Beauharnois

puis le gouvernement du Québec qui devraient défrayer les millions nécessaires à décontaminer ce site-là.

Le recyclage des scories semble être trop coûteux pour se réaliser. Alors, pour la Ville de Beauharnois, les méthodes et techniques choisies pour restaurer la berge, voire décontaminer l'ensemble du site devraient d'abord et avant tout être élaborées et appliquées en fonction des avantages environnementaux et non pas en fonction de leurs coûts. Et je vous réitère l'exemple de PPG, et sûrement que vous en connaissez beaucoup d'autres, au Québec, où il y a eu des investissements importants qui ont dû être faits pour décontaminer les sites. Mais il est comme temps, comme société, qu'on arrête de se faire contaminer, polluer puis que le monde s'en aille avec les profits, avec les jobs, avec l'équipement puis avec tout quand ça ne fait plus leur affaire, ou quand une compagnie vient d'être achetée et qu'on veut protéger un monopole qui existe ailleurs.

La Ville de Beauharnois apprécie la proposition faite par un citoyen, monsieur Denis Gervais, de restaurer la berge, soit d'enlever l'ensemble des scories et des décontaminant qui peuvent s'y retrouver, mais en la laissant toutefois dans on état d'origine, soit avant les nombreuses activités de remblaiement réalisées au cours des années, et qui ont modifié sa délimitation et son apparence. Cette idée de ne pas remblayer de nouveau, appuyée d'ailleurs par madame Kateri-Lescop Sinclair du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, serait avantageuse pour restaurer l'habitat faunique qui s'y trouvait avant le remblaiement du terrain par le fleuve, et je la cite : « Avec le remplissage il y a eu, avec le temps, empiétement dans l'habitat du poisson. » Donc, ce n'est pas nous autres qui le dit, mais c'est le ministère... eux autres, la madame, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

En ce qui concerne toutefois la Ville de Beauharnois, cette façon de restaurer la berge doit absolument être associée à la décontamination totale du site dans son ensemble, étant, je répète encore, tout ce qui est au nord de la route 132 – ce qui est au sud demeure en secteur industriel – afin d'éviter que la berge, une fois restaurée, ne soit contaminée à nouveau par les substances toxiques qui se retrouvent en amont du site.

Tout indique qu'il y a plusieurs foyers de contamination continuelle sur le site de l'ancienne usine Elkem. De plus, les polluants peuvent aisément migrer d'un endroit à l'autre, tant par la migration de l'eau souterraine, le ruissellement en surface, l'érosion des scories – et je vous réfère à cette photo, c'est évident que ça migre d'une place à l'autre. C'est énorme ce qu'il y a eu là. C'est clair qu'il y en a beaucoup dans l'eau.

Nous savons désormais qu'il y a actuellement des négociations entre les instances gouvernementales et les propriétaires anciens ou actuels pour la décontamination éventuelle de l'ensemble du site. Ce qu'on a appris le 14 septembre. La Ville de Beauharnois est convaincue que les travaux sur la berge, voire dans l'eau, doivent être coordonnés avec ceux qui se feront à l'intérieur du site. Ce n'est qu'un seul et même site, ça doit faire un seul et même projet, qui doit être

soumis aux mêmes encadrements, aux mêmes suivis et aux mêmes audiences publiques, Monsieur le commissaire.

Il n'y a qu'un site de l'ancienne usine Elkem et celui-ci est contaminé. Il n'y en a pas deux. Il semblerait que cette façon de voir les choses est partagée par monsieur Michon du MDDEP qui a affirmé en audience : « On se pose la question actuellement, est-ce qu'on ne devrait pas justement traiter et restaurer les sols avant de restaurer la berge puisqu'on est en amont hydraulique? » La logique indiquerait que oui, moi je vous dirais que oui. Je peux vous dire que toute la population de Beauharnois vous dirait clairement que oui. Il y a juste une personne, c'est le promoteur du projet, qui semble dire que non. J'espère que, Monsieur le commissaire, vous allez convenir qu'il y a une logique à respecter et que c'est celle-là qui devrait être suivie.

Il est donc impératif, notamment dans une perspective d'une gestion saine et écoresponsable du territoire québécois, de planifier la décontamination de ce site dans son ensemble en fonction d'une perspective globale et d'en coordonner les opérations afin d'éviter d'éventuelles incohérences dans les divers travaux requis à être éventuellement réalisés.

C'est évident que si on fait en plusieurs étapes ce qu'on serait capable de faire d'un coup, il va y avoir des choses qui ne s'arrimeront pas bien entre les autres, on va dire : « Ah bien, là, ça aurait pu être plus efficace, mais malheureusement on n'a pas fait ça. » Surtout qu'on commence par la partie en aval de la contamination, donc celle qui est la dernière à être affectée. Et on va nécessairement continuer à la réaffecter au fur et à mesure qu'on va intervenir dessus.

Ces travaux, selon la Ville de Beauharnois, devraient comprendre le retrait des scories qui se trouvent dans l'eau, ainsi que la décontamination des sédiments du lac Saint-Louis et qu'on trouve une place pour les mettre. J'ai d'ailleurs dit déjà que ça ne sera pas dans l'ancienne carrière Elkem, aujourd'hui propriété de Beauharnois, et je vous dis, Monsieur le commissaire, que nous sommes à étudier actuellement, avec nos avocats, la possibilité de dénoncer ce contrat. Je trouve épouvantable la façon dont ça a été fait. Un contrat avec une municipalité où on leur a fait accroire qu'il y avait de la valeur dans cette contamination, dans cette pollution-là...

LE PRÉSIDENT :

C'était à quelle date, Monsieur le maire?

M. CLAUDE HAINEAULT :

En 1996, Monsieur le commissaire. Quand on décrit le terrain, le contrat est en français, quand on tombe dans les clauses encadrées on retombe en anglais. C'est absolument fantastique comment c'est fait. Et la Ville s'engage à recevoir tout le reste des scories que la compagnie Elkem, pendant ses opérations, pourrait produire et continuer à entreposer dans le site de la Ville, même

après. Puis si jamais ils ne pouvaient plus en recevoir là, la Ville se chargerait même de trouver un terrain pour en entreposer d'autres. C'est absolument fantastique qu'on ait fait ça.

LE PRÉSIDENT :

Vous me permettez de vous arrêter un instant ici?

M. CLAUDE HAINEAULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça veut dire que selon votre lecture du contrat portant sur l'ancienne carrière à Melocheville, il y aurait une obligation de la Ville d'accepter des scories provenant de d'autres opérations d'Elkem?

M. CLAUDE HAINEAULT :

C'était de Elkem sur le site de Elkem. Qu'ils n'essaient pas d'en amener de Norvège, on ne les prendra pas. Ça ne visait que les sites de la compagnie Elkem à Beauharnois.

LE PRÉSIDENT :

Je ne vois pas aussi grand, Monsieur le maire.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Non. Même pas des États-Unis ni d'à côté, on va se contenter d'ici, là.

LE PRÉSIDENT :

Mais donc, vous dites qu'une lecture possible du contrat pourrait conduire à une conclusion que les scories...

M. CLAUDE HAINEAULT :

C'était marqué dedans que si Elkem continuait à produire des scories, qu'ils auraient continué à en entreposer là. Là, je vais faire très attention à ce que je dis, parce que si mes paroles sont transcrites, elles vont devenir des écrits. Et je ne crois pas qu'il y ait un engagement de prendre

les scories qui sont actuellement sur le terrain d'Elkem pour les entreposer chez nous. C'était ça votre question?

LE PRÉSIDENT :

C'est ça que je voulais savoir.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Ma réponse à moi c'est non. Ils vont devoir faire des grands efforts pour me passer par-dessus.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Je continuerai en vous disant : par conséquent, la Ville de Beauharnois ne peut pas cautionner une démarche superficielle qui se limite à analyser la stricte proposition de restauration des berges telle que soumise par Elkem. Pour la Ville, les frontières administratives, qui font en sorte que le dossier n'est pas traité dans son ensemble, sont artificielles, illogiques, inefficaces et incorrectes. Elles sont tellement questionnable que pendant toute la durée des premières audiences, Monsieur le commissaire, les experts présents n'ont cessé de parler des divers foyers de contamination qui se trouvent sur l'ensemble du site. C'est évident que ça ne fait partie que d'un ensemble entre la 132, le fleuve Saint-Laurent, la propriété des Bellemare, le parc d'Hydro-Québec. Il y a une plaie, c'est un ensemble, c'est un tout, ça doit être traité comme un tout et ça doit être décontaminé et remis dans l'état où ces gens-là l'ont pris avant de le saccager.

Dans ce contexte, la Ville de Beauharnois demande à la commission de recommander à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, d'envisager l'émission d'une ordonnance, comme la loi lui confère le pouvoir, afin de demander aux responsables de la propriété de décontaminer l'ensemble du site qui a été pollué par les activités de l'entreprise Elkem et ses prédécesseurs.

Pour la Ville de Beauharnois, cela consiste en la restauration des berges, la décontamination des terrains en amont et l'enlèvement des scories dans le fleuve et des sédiments contaminés dans le lac Saint-Louis. La Ville est convaincue que la décontamination complète favorisera la mise en valeur de ce terrain qui a un fort potentiel pour l'implantation d'un projet récréotouristique, comme le prouve le plan de développement stratégique municipal.

Et vous avez en annexe les études, le plan stratégique qui vous sera transmis également. Je pense que le message, il est assez clair et assez facile à comprendre, Monsieur le commissaire, il faut faire tout le site et il faut le faire aux frais de la compagnie qui a contaminé.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que la commission a compris. Merci beaucoup, Monsieur le maire. J'ai quelques questions portant justement sur les plans de la Ville. Nous avons reçu certains extraits du plan dd développement stratégique de la Ville de Beauharnois. D'abord, j'aimerais savoir c'est quoi le statut exact de ce plan de développement stratégique? Est-ce un document qui lie la Ville?

M. CLAUDE HAINEAULT :

C'est une orientation de la Ville, qui va d'ailleurs être déposée et appuyée au Conseil municipal la semaine prochaine, on est dans l'élaboration finale, on a fait tous les travaux qui nous ont amenés là, qui va mener à différentes actions, dont la révision du Plan d'urbanisme de la Ville où nous avons clairement identifié dans ça que : ne fera plus partie de la zone industrielle, la partie au nord de la route 132. Comme ne fera plus partie dorénavant de la zone industrielle non plus, le Bois Robert. Monsieur Bellemarre a parlé tantôt du Bois Robert qui était propriété de PPG, qui est conservé depuis 1990. Parce qu'au schéma d'aménagement, on avait protégé ce bois-là parce que l'entreprise voulait le raser pour utiliser la partie de terre arable qu'il y avait en dessous. On a réussi à arrêter les travaux en 84. J'étais maire de la Ville à ce moment-là, dans un premier mandat. On a arrêté ça. On a conservé le site et la compagnie, depuis ce temps-là, a même injecté de l'argent pour en assurer l'entretien, le fonctionnement et y aménager des pistes de ski de fond.

Donc, ça, évidemment ne fera plus partie dorénavant du parc industriel. Ça va être entre le Bois Robert, le canal de Beauharnois, la 132 et l'autoroute 30. C'est là que le parc industriel de Beauharnois va être situé, c'est ça qui est dans notre plan de développement.

LE PRÉSIDENT :

Ce qui impliquerait, j'imagine, que la MRC va modifier aussi la désignation.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Absolument, c'est sûr.

LE PRÉSIDENT :

À votre demande, à la demande de la Ville.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Mais il faut comprendre qu'il y a une modification de règlement de zonage... C'est parce que la Ville est issue de la composition de trois municipalités avant la fusion. Depuis ce temps-là, on a, si vous me permettez l'expression, patché les règlements de zonage et d'urbanisme de la Ville, de façon à vivre avec ça. Il est temps qu'on tire une ligne, qu'on recommence complètement et c'est ce qu'on est en train de faire. On est à regarder pour engager une personne de plus, qui va commencer l'élaboration, mais c'est une opération, la révision d'un plan de zonage, qui peut s'étendre sur un an, un an et demi.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça l'horizon temporel, dans un an, un an et demi?

M. CLAUDE HAINEAULT :

Et à partir du moment où on l'annonce, c'est clair que nous ne permettrons aucun permis sur le secteur au nord de la 132, d'activités industrielles. Ça ne veut pas dire qu'on empêche celle qui est là. Actuellement, monsieur St-Pierre a des droits qu'on ne lui nie pas. Il faudra qu'on s'assoie pour négocier avec lui. Mais s'il se retrouve avec un terrain décontaminé, probablement que ça va avoir plus de valeur que d'avoir un terrain contaminé avec lequel on ne peut pas faire grand-chose, sauf entreposer du carton quand il y en a.

LE PRÉSIDENT :

Ce qui me ramène à la question suivante : avez-vous des liens, des pourparlers, des discussions avec le propriétaire actuel du site?

M. CLAUDE HAINEAULT :

Moi, j'ai rencontré monsieur St-Pierre. Je ne peux pas dire qu'on a une entente et qu'il est très heureux de la position de la Ville.

LE PRÉSIDENT :

Il est heureux de la position de la Ville?

M. CLAUDE HAINEAULT :

Non. Je ne dis pas qu'il est heureux ou pas. J'imagine qu'il a des ententes avec Elkem, qu'il a une business à gérer. Mais ça, il faudra qu'on s'assoie avec. On est très conscient que c'est plus

facile à dire qu'à faire de revirer ça en terrain touristique, et surtout que ce monsieur-là a des droits là-dessus, mais ses droits n'auront que plus de valeur si le terrain est décontaminé.

LE PRÉSIDENT :

Mais en même temps, la décontamination, je parle hypothétiquement, s'il y a décontamination, ça se fait sur une étendue temporelle, ça aura un impact sur ses opérations à lui, le propriétaire actuel du site, et cetera. Alors, il y a un arrimage, il y a une sorte de... il faut raccorder les violons. Je ne sais pas comment ça peut se faire.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Mais entre la 132, Monsieur le commissaire, et la partie actuellement dézonée de chaque côté du nouveau tracé de l'autoroute 30, il y a des millions de pieds carrés inutilisés.

LE PRÉSIDENT :

Qui appartient à?

M. CLAUDE HAINEAULT :

À Hydro-Québec, à la Société Alcan avec qui nous sommes en discussion pour faire l'acquisition de ces terrains-là, qui est presque réglé, et les anciens propriétaires étant Timminco... il y a beaucoup de terrains de disponibles. Il y a donc des possibilités de discussion. Ce n'est pas si grand que ça ce que monsieur St-Pierre occupe.

LE PRÉSIDENT :

Oui. La Ville pourrait, par exemple si la Ville voulait mettre son grain de sel pour faciliter l'amélioration des choses, est-ce que par exemple – je dis n'importe quoi, arrêtez-moi si vous voulez – que la Ville offre à monsieur St-Pierre, sur la base d'une sorte de troc rationnel et qui est mutuellement utile à un autre lieu.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Ça pourrait se faire.

LE PRÉSIDENT :

Ça pourrait se faire. Donc, la Ville pourrait, à la limite, faire une sorte d'offre pour devenir acquéreur du site?

M. CLAUDE HAINEAULT :

Absolument. Ça pourrait se faire. Mais avant toute tractation possible éventuelle, il va falloir qu'on commence par décontaminer le site. Une fois que ce site-là sera décontaminé – on ne dit pas notre plan que ça va devoir être un parc. Ça pourrait être un parc. Ça pourrait être toutes sortes d'activités. Ça pourrait être un hôtel. Ça pourrait être plein de choses. Écoutez, c'est un site absolument magnifique sur le bord de l'eau, là, entre le drapeau fleurdelisé d'Hydro-Québec et la propriété des Bellemare, votre voisin d'en face c'est l'Oratoire St-Joseph et les gratte-ciel de Montréal, là. Ce n'est pas n'importe quoi, ce site-là. Donc, ça a une valeur. Décontaminer ce site-là, moi, Monsieur, si j'étais à la place de St-Pierre, décontaminez-moi-le, laissez-moi mettre des condos là-dessus, laissez-moi faire un projet. Est-ce que la Ville voudra celui-là ou un autre?

Nous ce qu'on dit, c'est que ça doit avoir une valeur récréotouristique. Il y a beaucoup de choses qui ont une valeur récréotouristique.

LE PRÉSIDENT :

J'ai remarqué, évidemment, que vous ciblez une désignation récréative commerciale. Ce n'est pas par hasard.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Ce n'est pas pour rien.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Donc, vous n'avez rien de plus à partager avec la commission à propos des échanges avec le propriétaire actuel du site, mais vous êtes ouvert, la Ville est ouverte à...

M. CLAUDE HAINEAULT :

On a un problème un peu semblable à celui des Investissements St-Pierre, si vous voulez, parce qu'on est pris avec un terrain contaminé, exactement de la même façon qu'eux autres, avec les résidus qui proviennent d'ailleurs des opérations d'Elkem.

LE PRÉSIDENT :

Qu'est-ce que la Ville va faire avec le site actuel, l'ancienne carrière?

M. CLAUDE HAINEAULT :

Je ne le sais pas, Monsieur le commissaire. J'aimerais bien gros vous répondre ce qu'on va faire avec ça, je n'en ai pas la moindre idée. Parce que je ne sais pas ce qu'on peut faire avec les scories. Si on peut les réutiliser dans un endroit où ça ne génère pas de contamination ni de la nappe phréatique, ni des cours d'eau, il y a peut-être une utilisation faisable de ça. Pour le moment, je ne la connais pas cette utilisation-là.

C'est sûr que là où c'est enfoui, c'est dans une ancienne carrière, c'est en creux, c'est peut-être 50, 100 pieds de profond. Ça ne peut pas s'éroder de la même façon que ça le fait actuellement. Notre inquiétude, quel est l'effet de ça sur la nappe phréatique, on est sur le roc. Ça fait qu'évidemment, quand tu es dans une carrière tu creuses 100 pieds dans le roc, c'est parce que tu es sur le roc, c'est ça ce secteur-là. Donc, quels sont les effets et qu'est-ce qu'on peut faire avec ça?

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous examiné la possibilité d'une valorisation du site autrement, sans nécessairement avoir à enlever toutes les scories?

M. CLAUDE HAINEAULT :

Écoutez, je vous ai dit tantôt qu'on a été élu en novembre passé.

LE PRÉSIDENT :

C'est vrai.

M. CLAUDE HAINEAULT :

On n'a pas eu le temps de trouver des réponses à toutes ces questions-là. Actuellement, je vous dirais qu'on trouve plus de questions que de réponses.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Ce qui est toujours un bon début.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Mais ça, ça en est une qui nous inquiète beaucoup depuis votre arrivée chez nous, Monsieur le commissaire, et depuis qu'on entend parler de tous les bons côtés de la scorie. Qu'est-ce qu'on

peut faire, et c'est tout récent qu'on dise ça. Je sais pertinemment pour, dans ma jeunesse, avoir vu des rues se faire avec de la scorie comme matière de base. Peut-être que c'est correct aussi. Je ne le sais pas, mais dans le temps on était un petit peu... Moi, mon père se lavait les mains dans le BPC chez Hydro-Québec. C'était pas dramatique dans ce temps-là. Aujourd'hui, s'il fallait qu'on parle de ça, ça serait absolument épouvantable. On y a trouvé plein de cas problèmes. On en as-tu autant sur la scorie? Quelles sont les utilisations possibles à faire avec ça? Plutôt que de me dire on va le laisser là, moi j'aimerais bien mieux qu'on vienne me dire qu'est-ce qu'on peut faire avec, comment on peut décontaminer ce site-là. Si on peut l'utiliser comme fond de rue, c'est juste de valeur qu'on n'y ait pas pensé, on est en train de bâtir une autoroute, ce qui va prendre à peu près 100 fois la quantité de ce qu'il y a là.

Si c'est utilisable, pourquoi le ministère de l'Environnement ne vient pas nous le dire au lieu de jouer à la cachette puis nous dire : vous pourriez faire telle, telle, telle affaire avec ça. Là, on est en discussion avec la compagnie CSX de voie ferrée pour déplacer la cour de triage qui est actuellement dans le centre-ville de Beauharnois pour l'amener dans le parc industriel. C'est évident que ça va prendre des milliers de tonnes de roches pour avoir une voie ferrée. Est-ce qu'il y a quelque chose qu'on peut faire avec ça? Au lieu de me dire : laissez-les là. Dites-moi donc ce qu'on peut faire avec, puis qu'on peut l'amener ailleurs. Et ça, c'est juste à proximité de là.

Mais là, je ne veux pas m'avancer que je suis prêt à recevoir ça sur les terrains dont la Ville essaie de faire l'acquisition d'Hydro-Québec actuellement. Mais si c'est faisable et si l'environnement donne... et si ce n'est pas contaminant, je veux bien le faire. Le problème de ça, c'est entreposé à 20 pieds en bas du niveau des hautes eaux. On est carrément dans le lac, là. Ôtons ça du lac. Il y a une ligne très claire qui est la 132, réglons le problème, puis après ça, qu'on en trouve des places. Il y a peut-être quelque chose qui est faisable avec ça. Si on parlait de le réutiliser, c'est parce que ça devait avoir une valeur quelconque. Je ne parle pas financière, je parle d'une valeur comme produit, là.

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr que la littérature scientifique et technique est pleine d'études qui parlent des cas et de potentiel d'utilisation des scories de métaux dans des travaux d'aménagement routier, et cetera, et cetera. Ce n'est pas quelque chose qui... il y a beaucoup d'endroits au monde, les Pays-Bas entre autres en font grand usage, et cetera. Alors, vous êtes très bien entourés...

M. CLAUDE HAINEAULT :

Monsieur le commissaire, c'est bien dommage, l'autoroute 30 va être en opération en décembre 2012. Donc, la roche y est étendue actuellement. C'est dommage qu'on perde notre temps à essayer de convaincre le monde qu'on devrait la laisser dans l'eau plutôt que de l'envoyer là, s'il y a un moyen de l'utiliser. Et au Québec, on fait tellement de routes qu'on n'est plus capable

de trouver des tuyaux. Actuellement, on a un problème de réaliser nos travaux avant le 31 décembre, parce qu'on n'est plus capable de trouver de tuyaux temporaires d'aqueduc au Québec et en Ontario, parce qu'il y a trop de routes qui se font.

Si c'est si utilisable que ça, qu'on nous le dise. Mon Dieu, on va prendre 15 jours pour se débarrasser de tout le tas, on va manquer de scories, on n'aura pas le temps de le voir.

LE PRÉSIDENT :

Entendu.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Passez le message, Monsieur le commissaire, vous avez l'oreille de la ministre que moi je n'ai pas.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, Monsieur le maire. Merci beaucoup pour votre contribution aux travaux de la commission et un grand merci à votre équipe aussi et collaborateurs qui ont contribué au mémoire. Merci, Madame, merci, Monsieur.

M. CLAUDE HAINEAULT :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Alors, ça met un terme à la phase audience publique des travaux de la commission d'enquête et d'audience publique portant sur le projet de restauration de la berge du lac Saint-Louis, d'un ancien site à Elkem. Évidemment, les documents sont disponibles. La transcription de ce soir va être disponible dans quelques jours. Vous avez jusqu'au 19 octobre pour pouvoir...

Avant de continuer, je vais demander à madame Poliquin : y a-t-il des demandes de rectification des faits? Oui. Il y en a.

Alors, avant que je ne termine mes remarques pour clore la séance – est-ce que j'ai bien compris que c'est Elkem qui aurait recours à son droit de rectification des faits? Oui? On a bien compris évidemment qu'il s'agit bien des faits. Je vais vous donner 10 minutes d'arrêt et on reprendra pour entendre les rectificatifs et pour clore la séance.

PAUSE

LE PRÉSIDENT :

Alors, pour la rectification, le droit de rectification des faits de la part du représentant d'Elkem.

M. LÉO BERTRAND :

Bonsoir! En fait, on a reconnu quelques petites choses qu'on devrait rectifier puis on va le faire par écrit dans les délais prescrits, c'est-à-dire d'ici le 19, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Entendu.

M. LÉO BERTRAND :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Bien noté. Vous avez une question? Je vais la permettre la question, Monsieur Bellemare.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Une question de procédure, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Elkem dit qu'ils vont répondre d'ici le 19, donc peut-être...

LE PRÉSIDENT :

Il ne s'agit pas d'une réponse.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

Ils vont faire une rectification?

LE PRÉSIDENT :

Ils vont apporter des rectifications à ce qui, selon eux, serait des choses factuellement erronées.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

D'accord. Est-ce que les intervenants de ce soir, les quatre de ce soir, pourront commenter aussi sur ces rectifications ou pas du tout?

LE PRÉSIDENT :

Non, pas de commentaire. Si, par ailleurs, et seulement si, la rectification apportée serait erronée et vous avez une base très solide pour démontrer en quoi elle serait erronée, je vais l'accepter comme étant un rectificatif.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

Mais pas de commentaire.

M. DOMINIQUE BELLEMARE :

D'accord. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Voilà. Merci à vous. Alors, je reprends donc.

Évidemment, c'est un droit accessible à tout le monde. Ce n'est pas seulement Elkem ou la partie ministérielle qui pourrait s'en prévaloir. Tout le monde pourrait apporter des rectificatifs des faits. Alors, ce qui est accordé à Elkem est accordé, par le fait même, à tout le monde jusqu'au 19 octobre. Et vous avez jusqu'au 19 octobre aussi pour ajouter des addenda ou d'autres éléments au

mémoire que vous avez déjà présenté. Alors, après ça, on ne sera pas en mesure d'accepter davantage d'ajouts et vous allez prendre contact avec madame Renée Poliquin pour ce faire.

Évidemment, comme je l'ai dit déjà, il y aura fini la phase audience publique, on va continuer en mode enquête. C'est possible que la commission poursuive son exercice des questions à envoyer aux parties prenantes dans l'exercice. Et comme je vous ai dit, la date butoir pour nous, c'est le 12 janvier, date limite quand le président du BAPE aura à transmettre notre rapport à monsieur le ministre.

D'ici là, je tiens à vous dire ma reconnaissance de votre contribution à cet exercice démocratique. On a pu le faire avec beaucoup d'engagement, mais de courtoisie également, ce qui est très apprécié. Et je tiens aussi à remercier l'équipe de Centre de services partagés, monsieur Métiver et monsieur Leclerc, madame Teasdale, aussi, pour leurs services, pour rendre tout ça possible.

Alors, sans plus tarder, merci encore et bonne soirée à vous.

AJOURNEMENT

****

Je, soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

_____

Yolande Teasdale, s.o.